



Service correctionnel Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le Rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/36-2002

ISBN 0-660-62106-1



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Service correctionnel Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se
terminant le 31 mars 2002



Approuvé par

Lawrence MacAulay
Solliciteur général

Table des matières

Section I: Messages	Page 5
Message du Portefeuille	Page 5
Message de la Commissaire	Page 7
Section II: Rendement du Service	Page 9
Tableau des résultats stratégiques	Page 10
A: Aperçu du rendement	Page 11
• Profil de la population	Page 11
• Rendement organisationnel	Page 13
B: Populations spéciales	Page 18
• Délinquants Autochtones	Page 18
• Délinquantes	Page 18
• Auteurs de meurtre au premier et au deuxième degré	Page 20
C: Questions organisationnelles	Page 21
• Stratégie antidrogue et maladies infectieuses	Page 21
• Stratégie de la santé mentale	Page 22
• Renouvellement organisationnel	Page 23
• Participation nationale et internationale	Page 25
• Développement durable	Page 27
D: Tableaux financiers spéciaux	Page 29
Section III: Annexes	Page 31
A: Information financière	Page 31
• Résumé du rendement financier	Page 31
B: Sommaire des tableaux financiers	Page 33
C: Renseignements divers	Page 40
• Vérifications internes et examens effectués en 2001-2002	Page 40
• Programme et unités opérationnelles accrédités en 2001-2002	Page 40
• Publications de recherche 2001-2002	Page 40
• Établissements par région et par niveau de sécurité	Page 42
• Lexique	Page 43



SECTION I : MESSAGES

Message du Portefeuille

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur le rendement* du Service correctionnel du Canada (SCC) pour la période se terminant le 31 mars 2002.

Le Service Correctionnel fait partie du portefeuille du Solliciteur général, qui comprend le Ministère, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et trois organes de surveillance. Le Portefeuille joue un rôle de premier plan au sein du système de justice pénale canadien, dans les domaines de l'application de la loi, de la sécurité nationale, des services correctionnels et de la libération conditionnelle.

Avec le recul, on constate que les plans et les priorités du dernier exercice ont été considérablement influencés par les événements tragiques du 11 septembre 2001. Cet épisode déterminant de l'histoire nous a obligés à redéfinir nos priorités; toutefois, le Portefeuille n'a jamais perdu de vue ses responsabilités quotidiennes et ses engagements à l'égard de la sécurité de la population. Je suis fier de la façon dont les responsables de l'application de la loi et de la sécurité nationale, partout au pays, ont réagi à la situation, car ils ont permis au Canada de jouer un rôle clé dans la lutte internationale contre le terrorisme.

Le gouvernement est résolu à préserver la sécurité des Canadiens et des Canadiennes et à coopérer davantage avec les États-Unis et la communauté internationale en augmentant ses capacités, sa coordination et sa collaboration avec ses partenaires. Citons comme exemple la coopération transfrontalière avec les États-Unis. Cette collaboration permettra de maintenir la libre circulation des biens, des personnes et des services entre nos deux pays et d'assurer la sécurité des frontières pour les deux nations.

Grâce à ce travail de collaboration avec nos partenaires, nous continuerons à faire progresser le programme de sécurité publique en élaborant des stratégies pour faire échec au terrorisme, lutter contre le crime organisé, communiquer de l'information et des renseignements à nos partenaires du système de justice pénale, favoriser une approche correctionnelle judicieuse et maintenir des services de police des Premières nations adaptés à la réalité culturelle. Le Portefeuille continuera aussi à jouer un rôle clé dans la Stratégie canadienne antidrogue, axée sur la réduction de l'offre et de la demande de drogues illicites, et dans la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime.

Si nous voulons réussir à rendre les collectivités plus sûres, nous devons faire participer les Canadiens et les Canadiennes et nos partenaires clés à l'élaboration des politiques de justice pénale ainsi qu'à la mise en œuvre de nos initiatives. À cette fin, nous continuerons à consulter les citoyens et à consolider nos partenariats pour maximiser nos efforts dans la lutte contre le crime. En partenariat avec le Ministère, les autres organismes du Portefeuille et ministères fédéraux clés, le SCC a développé et établi un portail de la sécurité publique, qui constituera un guichet unique permettant aux Canadiens et aux Canadiennes d'obtenir rapidement et facilement de l'information et des services liés à la sécurité publique. Le portail sera inauguré officiellement à l'automne et se trouve à l'adresse www.securitecanada.ca.

Comme à l'habitude, nous vous invitons à nous faire-part de vos commentaires sur le rapport. Vous pouvez également visiter notre site Web (www.sgc.gc.ca) pour obtenir de l'information supplémentaire.

L'honorable Lawrence MacAulay, C.P., député
Solliciteur général du Canada



Message de la commissaire

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur le rendement du Service correctionnel du Canada (SCC) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002.

Le SCC a pour mandat de contribuer à la protection du public. Pour ce faire, il doit exploiter ses établissements, ses bureaux de libération conditionnelle et ses centres communautaires conformément aux objectifs et aux principes de la politique canadienne en matière correctionnelle. Celle-ci est définie par la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Dans la pratique, la prise de décisions et les programmes correctionnels doivent incorporer les éléments d'intervention, d'aide et de contrôle. Parce qu'il est impossible de prédire avec exactitude le comportement humain, la prise de décisions doit privilégier la meilleure stratégie susceptible de réduire la probabilité d'une nouvelle infraction, tant à court qu'à long terme.

En raison de l'évolution actuelle de la population de délinquants sous responsabilité fédérale, le SCC affronte des problèmes de plus en plus complexes. En effet, la croissance du nombre de délinquants ayant de graves difficultés de toxicomanie et de santé mentale, des liens au crime organisé, des antécédents de jeune contrevenant ou des condamnations antérieures comme adultes met à rude épreuve notre capacité d'intervenir. Nous avons donc besoin de stratégies et d'outils mieux ciblés afin de préparer les délinquants à un jour réintégrer la société.

Le rapport qui suit présente les résultats de certaines des initiatives menées cette année par le SCC. Sans doute plus important encore, il présente ces résultats en fonction du nombre de nouvelles infractions commises par les délinquants qui réintègrent la société canadienne. À l'heure actuelle, 90 % des délinquants ne retournent pas dans un pénitencier fédéral dans les deux années qui suivent la fin de leur peine, et près de 80 % d'entre eux ne sont pas réincarcérés sous responsabilité fédérale dans les cinq années suivant l'expiration de la peine. Pour donner aux Canadiens une vue d'ensemble de la récurrence au Canada, le SCC, la CNLC et des partenaires provinciaux se doteront d'outils communs afin de recueillir des données sur tous les cas de récurrence, que les peines soient de ressort fédéral ou provincial. Ces données orienteront les projets à long terme du Service correctionnel du Canada.

À court terme, environ 9 % des délinquants libérés sous surveillance ont commis une nouvelle infraction, dont moins de 2 %, une infraction accompagnée de violence. Ceci a aussi été le cas en 2001-2002.

Pour réagir aux difficultés occasionnées par l'évolution de la population de délinquants, le SCC doit moderniser ses pratiques d'intervention carcérale et de surveillance communautaire. Il mettra en place des régimes correctionnels afin de mieux responsabiliser les délinquants et de mieux les préparer à réintégrer la société comme citoyens respectueux des lois.

En plus d'affiner nos programmes, nous rechercherons des façons d'accroître la participation des Canadiens au secteur correctionnel. En effet, le soutien de la collectivité est un facteur clé dans la réinsertion sociale des délinquants.

Je vous invite à nous faire part de vos commentaires au sujet du présent rapport. C'est avec plaisir que je prendrai connaissance de vos observations.

Lucie McClung, commissaire
Service correctionnel du Canada



SECTION II : RENDEMENT DU SERVICE

En tant qu'organisme du portefeuille du Solliciteur général du Canada, le SCC est responsable de l'administration des peines de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. Il exploite différents types d'établissements, allant des pénitenciers à sécurité élevée aux maisons de transition. Le SCC gère plus de 200 installations à la grandeur du pays, 365 jours par année. Il dispose d'un effectif de plus de 15 000 employés et contractuels et d'un budget de 1,5 milliard de dollars. Au cours de l'année visée, le SCC s'est occupé de près de 26 000 individus, incarcérés et en liberté sous surveillance.

Le mandat du SCC est régi par la *Loi constitutionnelle*, le *Code criminel*, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et leurs règlements d'application, ainsi que par d'autres textes de loi fédéraux.

Mission

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Information budgétaire

Voici un résumé des prévisions budgétaires et des dépenses* du SCC pour l'exercice 2001-2002.

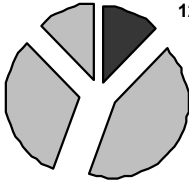

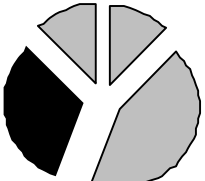

<i>Service correctionnel Canada– 2001/2002</i>	
Budget total approuvé	\$1,550,132,164
Dépenses réelles	\$1,509,508,598 (97.4%)
Écart	\$40,623,566 (2.6%)
Nombre réel d'ETP (employé(e)s utilisé(e)s)	14,114

Résultats stratégiques

Le tableau qui suit décrit les secteurs d'activité et les résultats stratégiques du SCC. Le Service a aussi défini quatre champs d'intervention prioritaires; ce sont nos objectifs corporatifs pour la période de 2002 à 2005. On indique leurs liens aux résultats stratégiques.

* Voir les détails aux annexes A et B sur l'information budgétaire.

Ce tableau établit des liens entre les résultats stratégiques, les secteurs d'activité et les objectifs corporatifs. (corrigé 2002.11.28)

Résultats stratégiques Fournir aux Canadiens:	Secteur d'activité Dépenses	Objectifs corporatifs								
<p>Environnement sûr et sain pour les délinquants et le personnel du système correctionnel ainsi que pour le grand public. (PRISE EN CHARGE)</p>	 <p>12.6%</p> <table border="0"> <tr> <td>Dépenses prévues</td> <td>\$170 707 000</td> </tr> <tr> <td>Total des autorisations</td> <td>\$192 730 309</td> </tr> <tr> <td>Dépenses réelles</td> <td>\$190 667 655</td> </tr> <tr> <td>Nombre réel d'ETP utilisés</td> <td>1 239 (8.8%)</td> </tr> </table>	Dépenses prévues	\$170 707 000	Total des autorisations	\$192 730 309	Dépenses réelles	\$190 667 655	Nombre réel d'ETP utilisés	1 239 (8.8%)	<p>Accroître la santé et le mieux-être de chaque unité opérationnelle.</p>
Dépenses prévues	\$170 707 000									
Total des autorisations	\$192 730 309									
Dépenses réelles	\$190 667 655									
Nombre réel d'ETP utilisés	1 239 (8.8%)									
<p>Logement et gestion des délinquants d'une manière raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine et la moins restrictive possible. (GARDE)</p>	 <p>42.9%</p> <table border="0"> <tr> <td>Dépenses prévues</td> <td>\$618 713 000</td> </tr> <tr> <td>Total des autorisations</td> <td>\$655 493 187</td> </tr> <tr> <td>Dépenses réelles</td> <td>\$647 887 256</td> </tr> <tr> <td>Nombre réel d'ETP utilisés</td> <td>6 427 (45.5%)</td> </tr> </table>	Dépenses prévues	\$618 713 000	Total des autorisations	\$655 493 187	Dépenses réelles	\$647 887 256	Nombre réel d'ETP utilisés	6 427 (45.5%)	<p>Optimiser le potentiel de réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants et Renouveler la capacité de l'organisme.</p>
Dépenses prévues	\$618 713 000									
Total des autorisations	\$655 493 187									
Dépenses réelles	\$647 887 256									
Nombre réel d'ETP utilisés	6 427 (45.5%)									
<p>Réinsertion sociale des délinquants efficace et sans risque pour le public. (RÉINSERTION SOCIALE)</p>	 <p>31.9%</p> <table border="0"> <tr> <td>Dépenses prévues</td> <td>\$432 089 000</td> </tr> <tr> <td>Total des autorisations</td> <td>\$506 631 728</td> </tr> <tr> <td>Dépenses réelles</td> <td>\$481 449 724</td> </tr> <tr> <td>Nombre réel d'ETP utilisés</td> <td>4 499 (31.9%)</td> </tr> </table>	Dépenses prévues	\$432 089 000	Total des autorisations	\$506 631 728	Dépenses réelles	\$481 449 724	Nombre réel d'ETP utilisés	4 499 (31.9%)	<p>Optimiser le potentiel de réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants et Contribuer à la réduction du taux d'incarcération des délinquants et délinquantes autochtones.</p>
Dépenses prévues	\$432 089 000									
Total des autorisations	\$506 631 728									
Dépenses réelles	\$481 449 724									
Nombre réel d'ETP utilisés	4 499 (31.9%)									
<p>Services de gestion générale qui appuient la prise en charge, la garde et la réinsertion sociale des délinquants, et partenariats qui favorisent la réalisation du mandat et de la mission du SCC. (GESTION GÉNÉRALE)</p>	 <p>12.6%</p> <table border="0"> <tr> <td>Dépenses prévues</td> <td>\$150 617 000</td> </tr> <tr> <td>Total des autorisations</td> <td>\$195 276 940</td> </tr> <tr> <td>Dépenses réelles</td> <td>\$189 503 963</td> </tr> <tr> <td>Nombre réel d'ETP utilisés</td> <td>1 949 (13.8%)</td> </tr> </table>	Dépenses prévues	\$150 617 000	Total des autorisations	\$195 276 940	Dépenses réelles	\$189 503 963	Nombre réel d'ETP utilisés	1 949 (13.8%)	<p>Renouveler la capacité de l'organisme.</p>
Dépenses prévues	\$150 617 000									
Total des autorisations	\$195 276 940									
Dépenses réelles	\$189 503 963									
Nombre réel d'ETP utilisés	1 949 (13.8%)									



A – APERÇU DU RENDEMENT

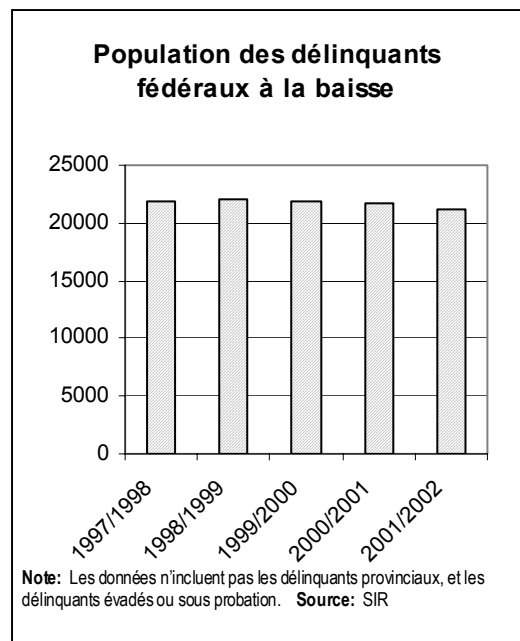
PROFIL DE LA POPULATION

Admissions

L'an dernier, 4 100 délinquants ont été admis dans les établissements du SCC. Au 31 mars 2002, la population totale de délinquants sous responsabilité fédérale s'élevait à environ 21 200. Dans les deux cas, ces chiffres n'ont jamais été aussi bas depuis plus de cinq ans. La population actuelle se compose à près de 60 % de détenus et à 40 %, de délinquants en liberté sous surveillance.

Depuis quelques années, la durée moyenne de la peine des délinquants sous responsabilité fédérale s'est stabilisée pour se fixer à 49 mois.

Environ neuf délinquants sous responsabilité fédérale sur dix ont déjà été condamnés comme jeunes contrevenants ou comme adultes. Le tiers d'entre eux purgent des peines supérieures à dix ans.



Dix-sept pour cent des délinquants sous responsabilité fédérale sont autochtones. Les femmes forment 5 % de la population de délinquants. Trois pour cent des délinquants pris en charge par le SCC purgent une peine pour meurtre au premier ou au deuxième degré.

Population de délinquants actuelle

Bien que la moyenne d'âge à l'admission n'ait pas changé, les délinquants qui ont écopé de peines plus longues vieillissent. Trente et un pour cent des hommes et 21 % des femmes purgent une peine d'au moins 10 ans. La proportion des délinquants de 50 ans et plus augmente depuis huit ans, si bien que les délinquants âgés représentent désormais 17,5 % de la population de délinquants sous responsabilité fédérale; 96,9 % des délinquants âgés sont des hommes et 3,1 % sont des femmes. Ce vieillissement accentue les besoins en fait de services de santé auxquels le SCC doit répondre. On pense notamment aux soins palliatifs à prodiguer pour soigner les différentes affections des délinquants vieillissants.

Bien que les Autochtones ne représentent que 2,8 % de la population canadienne, les délinquants autochtones comptent pour 15 % des délinquants sous responsabilité fédérale. Ils représentent également 7,6 % de la population de délinquants âgés.

Le nombre de délinquantes sous responsabilité fédérale recule, mais les femmes condamnées pour des infractions accompagnées de violence sont plus nombreuses que jamais.

Environ 81 % des délinquants de sexe masculin ont commis une infraction accompagnée de violence, et la proportion des auteurs d'homicide incarcérés dans les pénitenciers s'est accrue de 25 % depuis 1995. Dans les cas de meurtre au deuxième degré, le délai d'inadmissibilité varie entre 10 et 25 ans et il est de 25 ans pour meurtre au premier degré. Les auteurs de meurtre mis en liberté conditionnelle totale demeurent sous surveillance toute leur vie durant. Ce dernier groupe représente maintenant 17 % de la population de délinquants sous responsabilité fédérale.

La section sur les populations spéciales du présent rapport donne de plus amples renseignements sur les activités menées par le SCC auprès des délinquants autochtones, des délinquantes et des délinquants condamnés pour meurtre.

« Le gouvernement s'emploiera à protéger les Canadiens contre les nouvelles formes de crime. Il prendra des mesures énergiques pour combattre le crime organisé, par exemple en adoptant des lois antigang plus sévères et en protégeant les représentants de la justice contre toute intimidation. »

*Discours du Trône,
janvier 2001*

Il n'y a jamais eu autant de membres et d'associés de gangs et d'organisations criminelles dans les établissements fédéraux. En mars 2002, quelque 1 700 délinquants étaient reconnus comme membres ou associés d'organisations criminelles, soit une augmentation de 20 % au cours des quatre dernières années. Plus de quarante groupes différents sont représentés chez les délinquants. À mesure que les modifications relatives à la lutte antigang apportées au *Code criminel* continueront de produire leurs effets, le SCC sera aux prises avec un nombre croissant de détenus membres et associés d'organisations criminelles dans ses établissements. La présence de ces individus aura des répercussions importantes sur le fonctionnement des pénitenciers.

Plus que jamais, les délinquants pris en charge par le SCC ont de graves problèmes : 80 % ont de piètres aptitudes à la résolution des problèmes, 72 % sont incapables de faire des choix et 78 % sont jugés impulsifs. Avant leur admission, 79 % des délinquants consommaient de l'alcool et (ou) des drogues.

Surtout en raison de l'abus grave de drogues et d'alcool, l'état de santé mentale et physique des délinquants est moins bon en général que celui de la population générale. Cela nuit à leur capacité de se préparer en vue de la réinsertion sociale et fait augmenter les coûts liés aux soins de santé que doit assumer le SCC. La proportion des délinquants qui souffrent de problèmes de santé mentale à leur admission a aussi augmenté (19 % ont été admis dans un centre de santé mentale; 10 % ont été diagnostiqués comme étant atteints de troubles psychiatriques; 16 % ont pris des médicaments sur ordonnance). En raison de leur mode de vie, la plupart d'entre eux doivent recevoir des soins médicaux dès leur admission et, souvent, tout au long de leur peine. Ils sont aussi nombreux à souffrir de maladies transmissibles, comme le VIH et l'hépatite.



RENDEMENT ORGANISATIONNEL

Taux de récidive

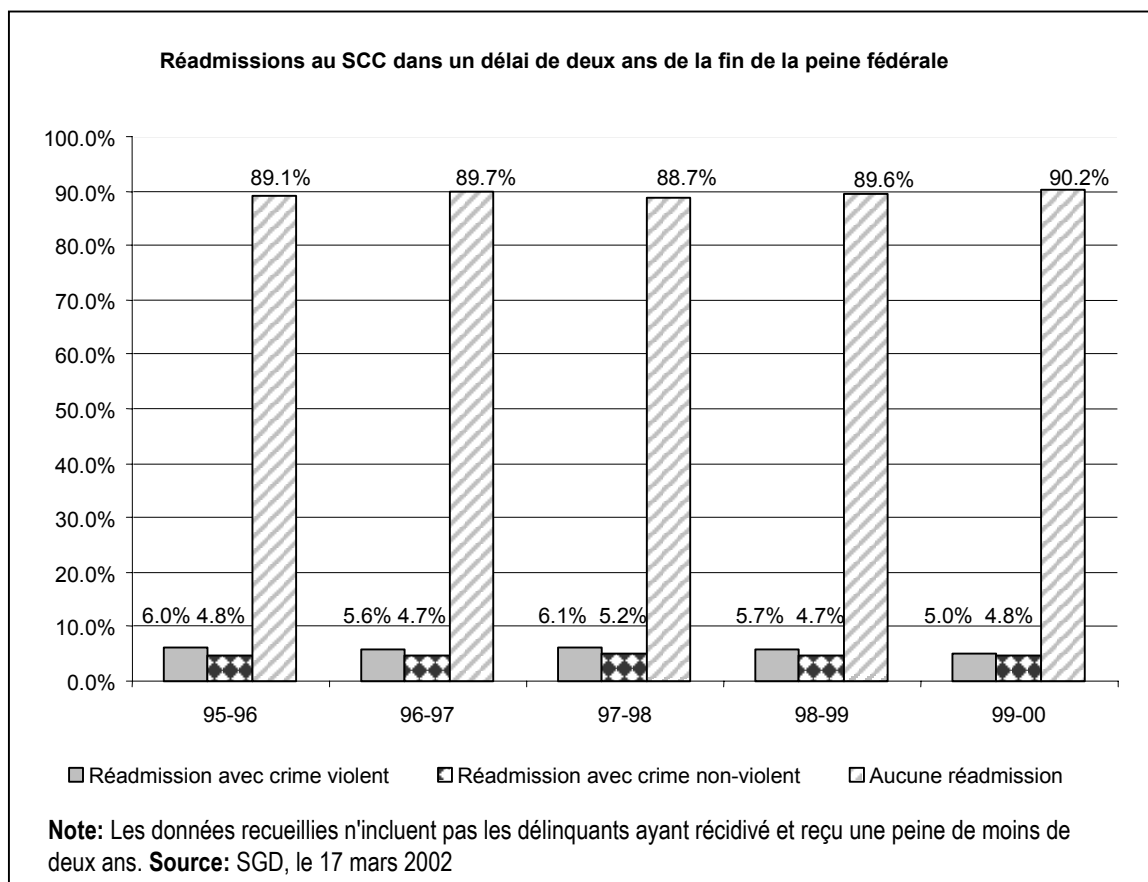
Le Service correctionnel du Canada a pour mandat de contribuer à l'atteinte de l'objectif du gouvernement qui consiste à assurer la sécurité publique de tous les Canadiens. Cette contribution prend diverses formes.

L'effectif du Service contribue à la sécurité du public en veillant à l'incarcération, dans des conditions sûres et humaines, des délinquants tout au long de la partie carcérale de leur peine.

Il aide les délinquants à régler les problèmes à l'origine de leurs démêlés avec la justice.

Ils surveillent les délinquants pendant leur période de mise en liberté sous condition, en collaboration avec des partenaires du système de justice pénale et de la collectivité, afin de réduire la probabilité de nouvelles infractions.

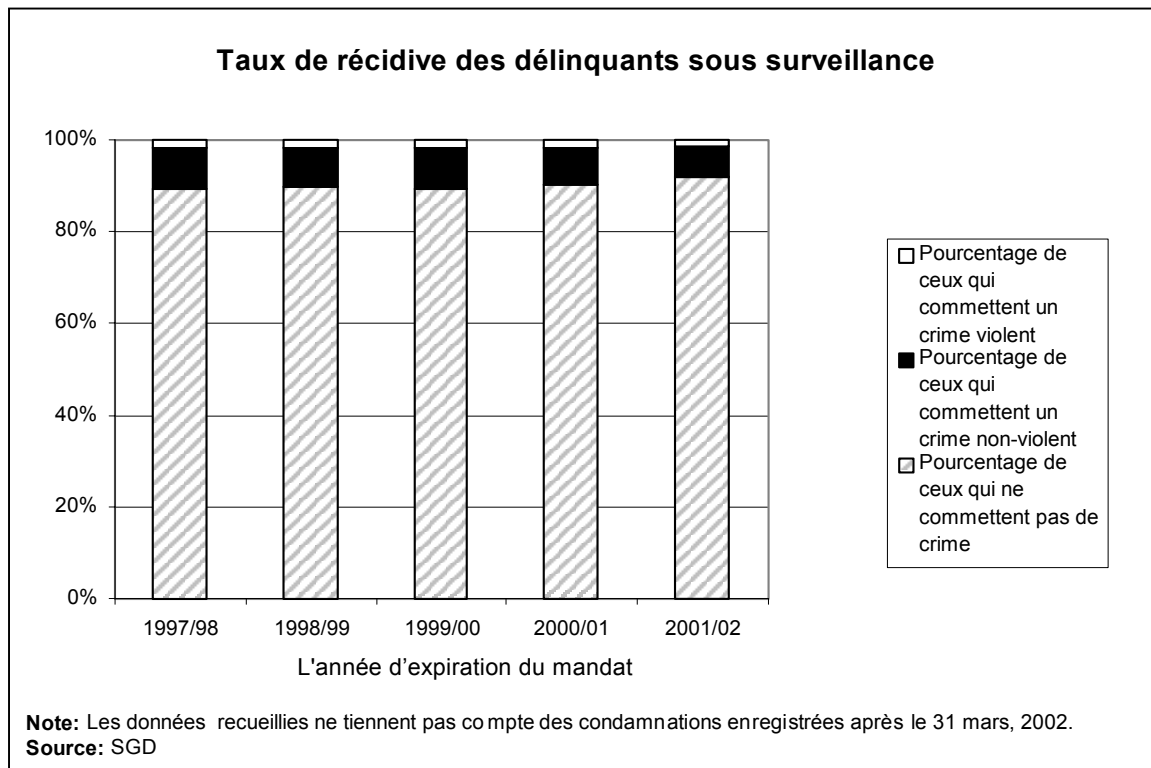
En somme, l'ensemble de leur contribution vise à préparer les délinquants à réintégrer la société et à y vivre comme citoyens respectueux des lois. Les taux de nouvelles infractions commises au cours de la période de surveillance et après la date d'expiration du mandat sont donc les principaux indicateurs de l'apport du SCC à la sécurité des Canadiens et doivent être le point de départ de tout rapport du SCC au Parlement et au public.



Des 4 400 personnes qui ont fini de purger leur peine en 1999-2000, 90% n'ont pas été réadmissibles dans un pénitencier fédéral sur une période de deux ans. Toutefois, il convient de noter que les données recueillies sur les infractions commises après l'expiration du mandat ne concernent que les crimes de ressort fédéral (peines de deux ans ou plus). Si toutes les nouvelles peines imposées aux ex-délinquants étaient prises en compte, y compris les peines de ressort provincial, les taux de récidive seraient plus élevés. Le SCC, la CNLC et des organismes provinciaux s'efforcent donc de recueillir des données sur les deux types de peines.

En outre, il est important de rendre compte des nouvelles infractions commises par les délinquants en liberté sous surveillance.

En 2001-2002, quelque 15 000 délinquants ont bénéficié d'une forme ou une autre de mise en liberté sous condition. Le taux d'échec par suite d'une nouvelle condamnation est d'environ 9 %. Moins de 2 % des délinquants en liberté sous surveillance sont reconnus coupables d'une infraction avec violence chaque année. La tendance est illustrée dans le graphique ci-dessous.

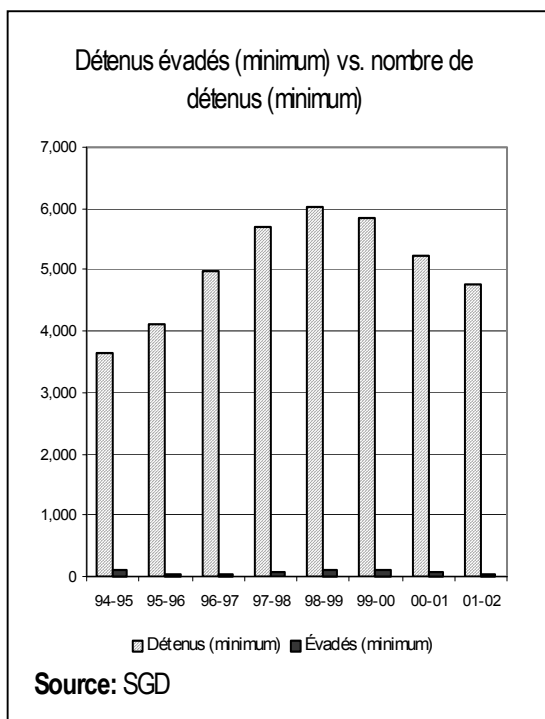


Grâce aux périodes de surveillance octroyées avant la fin de la peine, le SCC peut évaluer le rendement des délinquants dans la collectivité et suspendre la liberté de quiconque ne parvient pas à se réintégrer convenablement avant qu'il ne commette une nouvelle infraction. Dans ces situations, le SCC demande à la Commission nationale des libérations conditionnelles de révoquer la liberté sous condition. La CNLC est l'organisme autorisé à prendre des décisions en matière de libération conditionnelle et de libération d'office.



Questions de sécurité

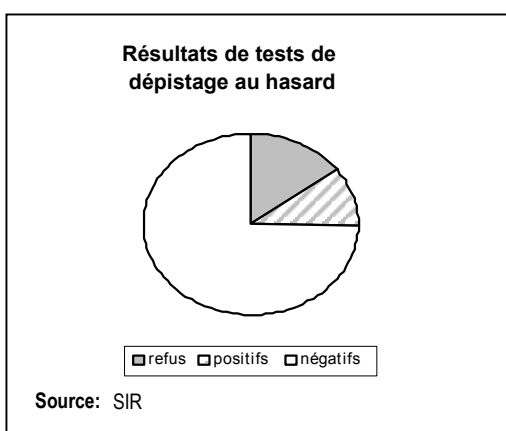
Aucun détenu de sexe masculin ne s'est évadé d'un établissement à sécurité maximale l'an dernier. Quatre détenus ont pris part à trois évasions d'établissements à sécurité moyenne, mais ils ont tous été repris. Aucun de ces quatre évadés n'a commis d'infraction accompagnée de violence pendant la période de liberté illégale. Toutefois, trois d'entre eux ont été condamnés pour avoir commis un crime contre les biens.



Le SCC continue d'améliorer les mesures qu'il prend pour empêcher les évasions d'établissements à sécurité minimale. Il est vrai que 53 hommes se sont évadés d'établissements à sécurité minimale l'an dernier. Il s'agit du plus petit nombre en cinq ans et de la troisième baisse d'affilée. Cinquante et un des 53 détenus évadés ont été repris. Dix-huit d'entre eux ont été accusés d'une nouvelle infraction outre la liberté illégale, dont quatre, d'une infraction avec violence. Ensemble, les évadés ne comptent que pour environ 1 % (53/4751) de tous les détenus pris en charge par des établissements à sécurité minimale au cours de l'année dernière.

Trois femmes se sont évadées d'établissements à niveaux de sécurité multiples. Elles ont toutes été reprises et n'ont commis aucune infraction pendant leur liberté illégale.

Environ 18 000 délinquants sont hébergés dans les établissements du SCC chaque année. En 2001-2002, il est survenu dans ces établissements 67 incidents majeurs, comme des voies de fait graves, des meurtres, des émeutes et des prises d'otages. Ce nombre est en baisse pour une deuxième année de suite. En outre, depuis trois ans, le nombre de voies de fait graves entre délinquants n'a jamais été aussi bas. Le nombre de voies de fait graves signalées contre des membres du personnel est demeuré faible (trois). Or, si le nombre d'incidents graves recule, on ne peut pas en dire autant des incidents mineurs signalés. Le SCC prend donc des mesures pour réduire le risque d'une aggravation de la situation.



La présence de la drogue continue de mettre en péril la sécurité et la santé des délinquants et du personnel du SCC. Or, le Service ne relâchera pas ses efforts en vue de réduire la consommation de drogues chez les délinquants. L'an dernier, les détenus ont fait l'objet de quelque 6 000 tests de dépistage au hasard, qui n'ont révélé aucune augmentation de l'usage de la drogue dans les prisons, des résultats négatifs ayant été obtenus pour environ trois quarts des détenus.

Le SCC a pris de nouvelles mesures afin d'empêcher l'introduction et la circulation de la drogue dans les établissements correctionnels. Ces mesures ont porté fruit. La saisie d'objets interdits s'est accrue de façon notable depuis 1997-1998.

Saisies en établissements

	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02
Pilules diverses (unités)	3310	3095	1894	2979	3769
Cocaïne (grammes)	101.5	105.8	159.7	355.4	180
Opiacés (grammes)	100.7	191.6	163.9	245.4	208
Alcool artisanal ou autres (litres)	5749.3	9921.8	12216.5	8245.6	9576.12
THC (grammes)	5287.9	5062.4	5443.4	8013.7	7481

Source: Sécurité

Interventions

Conscient que les interventions auprès des délinquants visent à préparer ceux-ci en vue de la réinsertion sociale en toute sécurité, le SCC offre toute une gamme de programmes pour les aider, notamment sur les plans de la toxicomanie, de la violence, de l'éducation, de la culture, de l'épanouissement personnel et des compétences psychosociales. Une récente analyse de l'inscription aux programmes ne révèle aucune lacune systémique ou constante en ce qui touche les programmes nationaux. Par lacune, on entend l'incapacité d'offrir aux délinquants les programmes dont ils ont besoin dans un délai raisonnable.

Au cours de la dernière année, des comités d'experts internationaux ont continué d'examiner les programmes du SCC pour s'assurer qu'ils sont fondés sur la recherche au sujet des mesures permettant de réduire la récidive. Trois autres programmes[†] ont été accrédités, portant leur nombre total à 15. Le Service a également entrepris l'examen de tous les programmes existants pour veiller à ce qu'ils répondent aux normes internationales.

Pour appuyer encore davantage nos programmes contre la toxicomanie, nous avons établi des unités de soutien intensif. Il s'agit de milieux structurés offrant aux délinquants un éventail de mesures d'incitation, de sanctions, de modes de vie et de services de soutien. Au cours de la dernière année, nous avons implanté au moins une unité de soutien intensif dans presque tous nos établissements, et nous entendons en ouvrir d'autres.

Le SCC comprend également l'organisme de service spécial CORCAN. L'an dernier, CORCAN a offert du travail et de la formation en cours d'emploi à plus de 5 000 délinquants dans les secteurs de la fabrication, de la construction, de l'agroalimentaire, des textiles et des services. Pas moins de 96 % d'entre eux ont bien accompli le travail qui leur avait été assigné. CORCAN a également aidé des libérés conditionnels à obtenir des emplois chez 25 employeurs dans plus de 20 collectivités. En 2001-2002, plus de 1 100 délinquants ont été placés dans de « vrais emplois » dans la collectivité, et 500 délinquants ont été inscrits dans des programmes d'études à temps plein.

[†] Voir page 40 pour plus de détails.



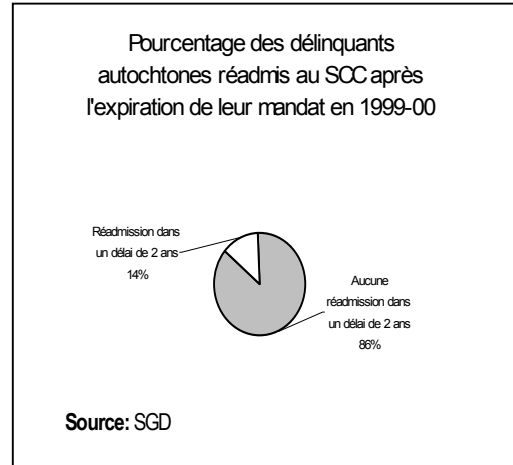
Le SCC prépare également les délinquants à réintégrer la société en ayant recours aux placements à l'extérieur et aux permissions de sortir avec ou sans escorte. Ces mesures permettent aux délinquants de se faire des contacts dans la collectivité sous la surveillance du Service. Par leur comportement, les délinquants peuvent prouver qu'ils sont dignes de confiance et qu'ils méritent de voir leur liberté être augmentée graduellement. Les résultats sont très révélateurs : plus de 39 000 permissions de sortir et placements à l'extérieur ont été accordés l'an dernier, pour des motifs autres que des besoins administratifs ou médicaux, et dans moins de 0,3 % des cas, les délinquants ont dû être interceptés par la police ou ne se sont pas présentés comme prévu.

B- POPULATIONS SPÉCIALES

DÉLINQUANTS AUTOCHTONES

Tout au long du processus correctionnel, les délinquants autochtones ont plus de mal à atteindre les objectifs des programmes que les délinquants d'autres groupes.

Ils ne remplissent pas les critères de la mise en liberté sous condition aussi souvent, ni aussi rapidement que d'autres délinquants, puis affichent des taux plus élevés de révocation de la liberté. À l'heure actuelle, 32 % des délinquants autochtones sous responsabilité fédérale sont en liberté sous surveillance, alors que 68 % d'entre eux sont incarcérés.

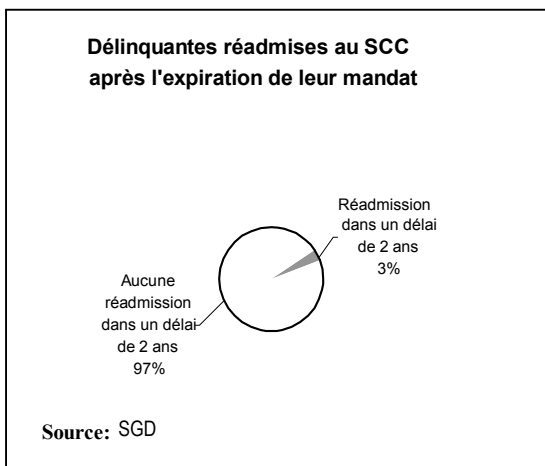


Dans les deux années qui suivent la fin de la peine, 14 % des délinquants autochtones retournent sous la responsabilité du SCC, par opposition à 10 % de l'ensemble des délinquants.

Pour remédier à la surreprésentation des Autochtones dans le système correctionnel, le SCC participe à la stratégie pangouvernementale adoptée face aux problèmes actuels des peuples autochtones au Canada. Le Service s'est doté de la Stratégie des cheminements autochtones, un nouveau régime correctionnel qui établit un ensemble de programmes de guérison et de services carcéraux et communautaires destinés aux Autochtones.

Le SCC prend aussi des mesures destinées à accroître la participation d'Autochtones à tous les aspects des services correctionnels afin d'accroître la sensibilité culturelle dans la gestion des peines des délinquants autochtones. Par exemple, on poursuit le recours à l'article 84 de la LSCMLC, qui permet à des collectivités autochtones de proposer des plans, des réseaux de soutien et des conditions quant à la prise en charge et à la mise en liberté sous condition des délinquants.

DÉLINQUANTES



Le nombre de délinquantes admises en vertu d'un nouveau mandat de dépôt a été moins élevé en 2001-2002 que dans les trois années précédentes. Par conséquent, leur nombre total a aussi baissé pour atteindre 850.

La composition a également changé de telle sorte que les défis sont parfois plus grands pour les gestionnaires et les employés correctionnels.

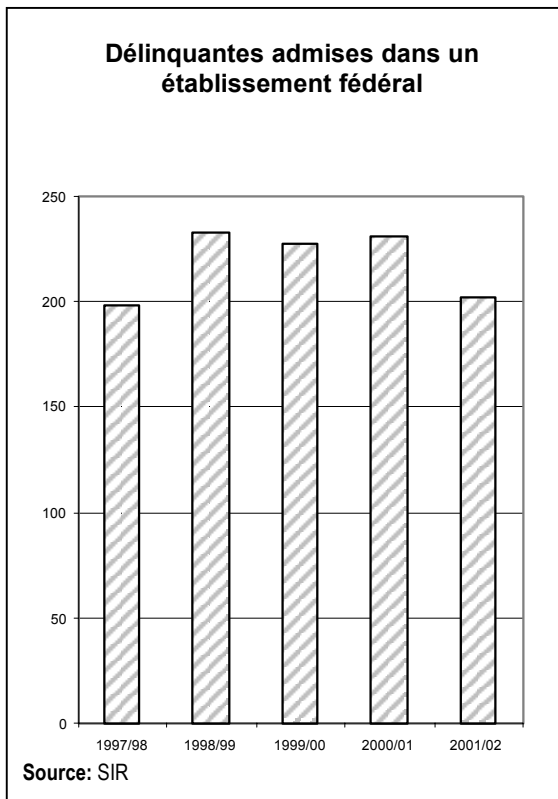


Un plus grand nombre de délinquantes incarcérées ont été classées au niveau de sécurité maximale lors de leur admission, tandis qu'une plus petite proportion d'entre elles ont reçu une cote de sécurité moyenne. On observe également une augmentation du nombre de délinquantes affiliées à des gangs.

La proportion des délinquantes qui ont des problèmes sur les plans de l'emploi et de l'éducation, de la toxicomanie, ou de la cognition et de la santé mentale a augmenté considérablement.

En 2002, les délinquantes sous responsabilité fédérale présentaient également plus d'antécédents dans les systèmes correctionnels pour jeunes contrevenantes et pour adultes sous responsabilité provinciale.

Les délinquantes se voient accorder la mise en liberté sous condition plus fréquemment que les autres délinquants. Une fois libérées, elles ont aussi de meilleurs résultats que les hommes. En effet, à la fin de l'exercice 2001-2002, 57 % des délinquantes se trouvaient dans la collectivité. Parmi les 785 délinquantes en liberté l'an dernier, 28 (moins de 4 %) ont commis une infraction. Dans quatre cas (0,51%), il s'agissait d'une infraction avec violence.



Parmi les délinquantes qui ont fini de purger leur peine l'an dernier, 90 % l'ont fait sans commettre une nouvelle infraction.

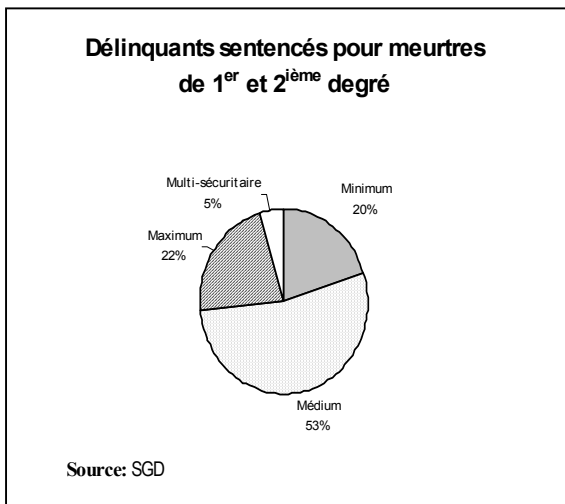
Environ 3 % des délinquantes sont réadmisses dans un établissement du SCC dans les deux ans suivant l'expiration de leur mandat. En comparaison, ce taux est de 10 % pour l'ensemble des délinquants du SCC.

Au début, certains des nouveaux établissements pour femmes ne pouvaient pas accueillir de délinquantes dites à sécurité maximale. Par conséquent, certaines d'entre elles ont dû être hébergées dans des établissements pour hommes. La construction de quatre unités en milieu de vie structuré destinées à fournir des services et des programmes de santé mentale aux délinquantes présentant un comportement difficile en milieu carcéral a permis d'atténuer quelque peu les problèmes et de ne plus devoir incarcérer les femmes ayant besoin de soins accrus de santé mentale dans les établissements pour hommes.

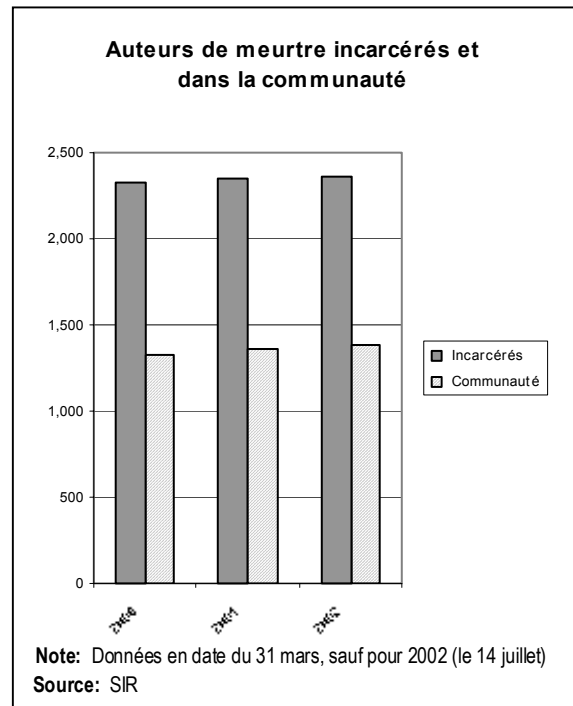
À présent, 53 délinquantes à sécurité maximale sont incarcérées dans des établissements pour hommes. Elles seront toutefois envoyées dans les unités de garde en milieu fermé en cours de construction dans les établissements pour femmes d'ici la fin de l'année 2002.

Divers programmes ont été mis en place l'an dernier, dont le protocole de traitement des délinquantes sexuelles. De plus, un programme de prévention de la violence destiné aux délinquantes autochtones (*Esprit du guerrier*) a été conçu et mis en œuvre au pénitencier de la Saskatchewan. On a également effectué la deuxième phase de la mise au point du protocole de réévaluation du niveau de sécurité des délinquantes, y compris les essais pratiques.

AUTEURS DE MEURTRE AU PREMIER ET AU DEUXIÈME DEGRÉ



Les délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité présentent des défis particuliers pour le système correctionnel. Comme la plupart d'entre eux restent dans le système, leur nombre augmente sans cesse.



À l'heure actuelle, on compte 3 700 condamnés pour meurtre au premier ou au deuxième degré, dont 2 350 sont incarcérés, et 1 350 sont en liberté sous surveillance.

Des 650 délinquants condamnés pour homicide qui ont été en incarcération dans un établissement à sécurité minimale au cours de la dernière année, 5 se sont évadés (0,8 %). Ils ont tous été repris et n'ont commis aucune infraction pendant leur période de liberté illégale.

En 2001-2002, plus de 1 400 délinquants condamnés pour homicide ont été en liberté sous surveillance, en semi-liberté ou en libération conditionnelle totale. Ils ont commis 14 infractions, dont trois infractions accompagnées de violence. Depuis trois ans, près de 1 700 meurtriers ont purgé une partie de leur peine dans la collectivité. Au cours de cette période, deux meurtriers en liberté sous surveillance ont été condamnés pour homicide, sans compter les enquêtes en cours et les affaires irrésolues.

Les délinquants condamnés à l'emprisonnement à perpétuité pour meurtre au premier degré ne peuvent pas être mis en liberté conditionnelle totale avant 25 ans. Dans les cas de meurtre au deuxième degré, le délai d'inadmissibilité varie entre 10 et 25 ans. Les auteurs de meurtres mis en liberté conditionnelle totale restent sous surveillance toute leur vie durant.



Aux termes de la loi, les auteurs de meurtres qui ont purgé plus de 15 ans de leur peine peuvent demander au tribunal de réduire leur délai d'inadmissibilité à la libération conditionnelle. L'acceptation d'une telle demande ne veut pas nécessairement dire que le délinquant sera remis en liberté; cela signifie simplement qu'il sera admissible à la libération conditionnelle plus tôt que prévu. Le 13 janvier 2002, 571 détenus étaient en droit de présenter une demande de ce genre, et les juges de la cour fédérale avaient rendu des décisions dans le cas de 118 détenus. De ce nombre, 94 détenus ont bénéficié d'une réduction de leur délai d'inadmissibilité à la libération conditionnelle. Soixante-six de ces 94 détenus sont actuellement en semi-liberté ou en liberté conditionnelle totale et deux ont été renvoyés dans leur pays d'origine.

C- QUESTIONS ORGANISATIONNELLES

« Le gouvernement parrainera également diverses mesures locales visant à promouvoir la santé et à prévenir la maladie. »

Discours du Trône de janvier 2001

Comme le montre le profil de la population de délinquants, le SCC doit se consacrer tout particulièrement à certains secteurs problématiques afin de responsabiliser les délinquants et de les aider à devenir des citoyens respectueux des lois. Étant un grand organisme fédéral, le SCC doit également acquitter certaines responsabilités organisationnelles, qu'on décrit dans les sections qui suivent.

STRATÉGIE ANTIDROGUE ET MALADIES INFECTIEUSES

Comme on le constate dans les administrations correctionnelles partout dans le monde, la prévalence des maladies infectieuses est plus élevée dans les pénitenciers que dans la population canadienne. De nombreux détenus ont des comportements à risque élevé, qui contribuent à la propagation de maladies infectieuses telles que le VIH/sida et les hépatites B et C.

Pour les années civiles 2000 et 2001, les taux d'infection au VIH étaient respectivement de 1,6 % et de 1,7 % dans les prisons, par rapport à un taux de 0,2 % dans l'ensemble de la population canadienne. Pour la même période, le taux d'infection à l'hépatite C est passé de 19,3 % à 22,3 %, par opposition au taux de 0,8 % enregistré pour le Canada dans son ensemble. Trente-trois pour cent des personnes séropositives sont également atteintes de l'hépatite C.

Le SCC recevra des fonds jusqu'en 2003-2004 pour l'aider à prévenir les maladies infectieuses, à soigner les détenus atteints et à contrer la drogue. En tout, le Service obtiendra 17,1 millions de dollars sur trois ans.

Dans la première année de l'initiative, le Centre de recherche en toxicomanie a vu le jour à Montague (Île-du-Prince-Édouard). Le Centre rassemblera tous les efforts de recherche du Service sur la drogue et l'alcool et servira de forum à des partenariats entre chercheurs provinciaux, nationaux et internationaux.

L'an dernier, le Service s'est également appliqué à sensibiliser le personnel et les délinquants aux réalités de la drogue et des maladies infectieuses, mettant l'accent sur la prévention. Chaque

année, le SCC peut offrir du traitement à 4 500 délinquants toxicomanes, en établissement et dans la collectivité. Pour compléter ces programmes, des unités de soutien intensif ont été mises en place dans la plupart des établissements fédéraux pour hommes, soit 43 unités pouvant accueillir en tout 1 100 détenus.

Le programme d'entretien à la méthadone a été élargi pour englober tous les délinquants sous responsabilité fédérale ayant une dépendance connue aux opiacés. Par ailleurs, un comité international d'experts de la toxicomanie a accordé l'accréditation conditionnelle au Programme intensif de traitement de la toxicomanie. Enfin, la production se poursuit du *Rapport de surveillance des maladies infectieuses*, qui devrait paraître à l'automne 2002.

Dans le cadre de sa stratégie, le SCC continue d'utiliser aussi des détecteurs ioniques, la prise d'échantillons d'urine et des chiens détecteurs de drogue pour réduire la circulation et la consommation de drogues dans les établissements. Il renforce également ses communications avec les services de police et d'autres organismes d'application de la loi.

STRATÉGIE DE SANTÉ MENTALE

Les délinquants atteints de troubles mentaux ont souvent besoin de soins particuliers pour répondre à leurs besoins spéciaux. De nombreux délinquants de sexe masculin devant être hospitalisés sont confiés à des centres de traitement ou à des centres psychiatriques régionaux. D'autres peuvent rester dans un établissement ordinaire, moyennant des appuis additionnels. Les délinquantes ayant des besoins prononcés en santé mentale sont accueillies dans des unités distinctes situées dans quatre des établissements pour femmes, où l'effectif est plus nombreux et les interventions de programmes, plus intensives. Au Centre psychiatrique régional des Prairies, on trouve également une unité dispensant des soins intensifs de santé mentale aux délinquantes.

Des psychologues et des infirmières en santé mentale offrent du counseling et d'autres services psychologiques aux délinquants, alors que des psychiatres participent à l'évaluation, aux thérapies et au diagnostic des délinquants. Ceux-ci bénéficient également de programmes de prévention et de psychopédagogie, dont les programmes d'une stratégie complète de prévention du suicide et de l'automutilation. Celle-ci comprend un programme de prévention et de sensibilisation des détenus, l'examen initial des rapports d'enquête des Services de santé et des recherches.

Thérapie comportementale dialectique (TCD)

La TCD est la seule thérapie psychosociale dont on ait démontré la capacité de soigner le trouble de la personnalité limite, diagnostiqué chez certaines femmes. La TCD privilégie l'apprentissage et le renforcement de comportements d'adaptation, dont la gestion du trauma émotionnel, l'efficacité interpersonnelle, la maîtrise de la détresse, la tolérance, la régulation des émotions et la conscience de soi.

L'an dernier, des interventions communautaires existantes ont été adaptées en vue de leur application en milieu carcéral, dont la thérapie comportementale dialectique. La formation sur cette thérapie a été donnée au personnel des unités de garde en milieu de vie structuré situées dans les établissements pour femmes. Avant la fin de 2002, on commencera à dispenser une version de ce cours adaptée aux unités de garde en milieu fermé accueillant des délinquantes.



Le Service poursuit ses efforts en vue de mieux répondre aux besoins des délinquants en liberté sous surveillance. Par exemple, deux projets de logement communautaire de délinquants atteints du syndrome de l'alcoolisation foétale ou souffrant des effets de celle-ci ont été mis en place; l'un se déroule à New Westminster, en Colombie-Britannique, et l'autre, à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest.

RENOUVELLEMENT ORGANISATIONNEL

En 2001-2002, le Service a mis au point un cadre d'évaluation axé sur les résultats afin d'apprécier le rendement de l'organisme et des employés de façon judicieuse et cohérente.

Comme le veulent les politiques du gouvernement à ce chapitre et les bonnes pratiques de gestion, le Service a formulé un plan circonstancié de mise en application de la fonction moderne de contrôleur et pris de nombreuses mesures afin d'assurer la responsabilité, la conformité et la transparence de nos transactions financières.

Le SCC a consacré plus de ressources à la vérification interne et à l'évaluation des programmes afin d'appliquer les nouvelles politiques du gouvernement dans ces domaines et d'améliorer son rendement. En outre, la fonction de vérification fait l'objet d'une refonte qui accroîtra son efficacité.

L'an dernier, nous nous sommes appliqués à donner aux employés et aux gestionnaires les outils dont ils ont besoin afin de gérer leur travail, y compris des listes d'autoévaluation et des systèmes automatisés qui permettent d'améliorer la collecte de renseignements aux fins de la gestion courante de l'organisme.

Tous les organismes cherchent des façons de suivre l'évolution démographique de l'effectif, la retraite arrivant à grands pas pour les nombreux travailleurs de la génération d'après-guerre. Le SCC n'y échappe pas. Cependant, le SCC doit voir comment s'adapter non seulement à ce roulement accéléré du personnel, mais aussi à l'évolution parallèle de la population de délinquants, et comment mieux atteindre les objectifs de la Commission de la fonction publique, à l'égard de la représentativité et de la diversité de l'effectif. Il a donc fait du renouvellement organisationnel l'un de ses objectifs corporatifs pour la période de 2002 à 2006.

Pour ce faire, le SCC a dressé le profil démographique de ses principaux groupes professionnels afin de voir ce que l'avenir lui réserve. Il a mené une enquête nationale sur l'équité en matière d'emploi et formulé un plan correspondant, qui a été approuvé par la Commission canadienne des droits de la personne. Ces efforts aideront l'organisme à se doter des stratégies de recrutement et d'avancement professionnel voulues.

L'an dernier, le SCC a dépassé ses objectifs de représentativité des femmes et des personnes handicapées. À l'échelle nationale, il s'était proposé d'atteindre des taux de représentativité de 39,1 % pour les femmes et de 3,4 % pour les personnes handicapées avant 2004. À la fin de l'exercice 2001-2002, le Service avait déjà dépassé ces objectifs, enregistrant des taux respectifs de 41,4 % et de 4,3 %.

Cependant, les membres de minorités visibles comptent pour 3,9 % des employés nommés pour une période déterminée ou indéterminée, soit 1,8 % en deçà de l'objectif national fixé pour 2004. Les employés autochtones sont eux aussi sous-représentés, constituant 5,6 % de l'effectif, soit un manque à gagner de 3,4 % par rapport à l'objectif de 9 % à atteindre avant 2006. Dans certains cas, ce n'est pas tellement le recrutement ou l'avancement de ces employés qui posent problème, mais plutôt leur maintien en poste une fois engagés.

Le Centre d'apprentissage en gestion correctionnelle à Cornwall (Ontario) est devenu entièrement fonctionnel cette année, offrant de nombreux nouveaux programmes de formation du personnel et des gestionnaires.

Le SCC se conforme à la *Loi sur les langues officielles* et à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* en ce qui a trait aux postes bilingues. À l'échelle nationale, 94 % des détenteurs d'un poste désigné bilingue remplissent les exigences linguistiques de leur poste. Conformément aux dispositions législatives et aux politiques gouvernementales pertinentes, il y a toujours un certain nombre d'employés en voie de perfectionner leurs compétences linguistiques pour atteindre un niveau approprié. En outre, il existe des plans pour faire en sorte que tous les employés répondent aux exigences linguistiques de leurs postes dans les délais impartis.

Pour remplir leurs mandats, le SCC et ses partenaires doivent disposer de renseignements exacts au moment voulu sur les délinquants. Nous devons bien gérer cette information pour en assurer la protection, l'exactitude et l'accès en temps opportun pour les personnes qui en ont besoin. La gestion de l'information constitue donc une fonction importante au SCC.

L'exercice 2001-2002 était la deuxième année de l'initiative destinée à améliorer la gestion de l'information au SCC et à assurer la pleine conformité aux politiques applicables. Plus de 250 000 dossiers de délinquants ont été examinés et archivés. Et 130 000 dossiers ont été éliminés conformément aux exigences des Archives nationales. Enfin, plus de 550 employés ont été formés sur la gestion des dossiers.

« Le gouvernement a contribué à faire de notre pays l'un des plus branchés du monde. Cela dit, le rythme du changement se fait toujours plus rapide. Le Canada doit continuer de développer et de renforcer son infrastructure de l'information. »

*Discours du Trône de janvier
2001*

Le Système de gestion des délinquants, ou SGD, est une source d'information indispensable pour le personnel du SCC et des partenaires du système de justice pénale. Le SGD est employé actuellement par près de 9 000 utilisateurs. Il est en cours de renouvellement, le projet ayant reçu l'approbation préliminaire en mars 2001.

Le SCC participe à l'initiative fédérale de l'intégration de l'information de la justice, qui donnera lieu à la création du Réseau canadien d'information pour la sécurité publique (RCISP) réunissant des organismes fédéraux et provinciaux. Le nouveau SGD sera un composant important du RCISP.



PARTICIPATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

Pour bien offrir les services correctionnels au Canada, le SCC doit collaborer avec des intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux du système de justice pénale et consulter ceux-ci.

Entre autres moyens d'assurer l'efficacité et la cohérence des services correctionnels au pays, le SCC conclut des accords d'échange de services avec chaque province et territoire. Il existe actuellement 18 accords du genre, dont le dernier a été conclu en juin 2001 avec la Colombie-Britannique. Il prévoit le transfèrement, la détention provisoire et la surveillance communautaire de délinquantes sous responsabilité fédérale au centre correctionnel pour femmes de Burnaby. Par la suite, le SCC a appris que la Colombie-Britannique entend fermer le centre d'ici avril 2004.

Outre les accords d'échange de services, le SCC a signé cinq protocoles d'entente et 11 ententes sur l'échange de renseignements avec les provinces et les territoires.

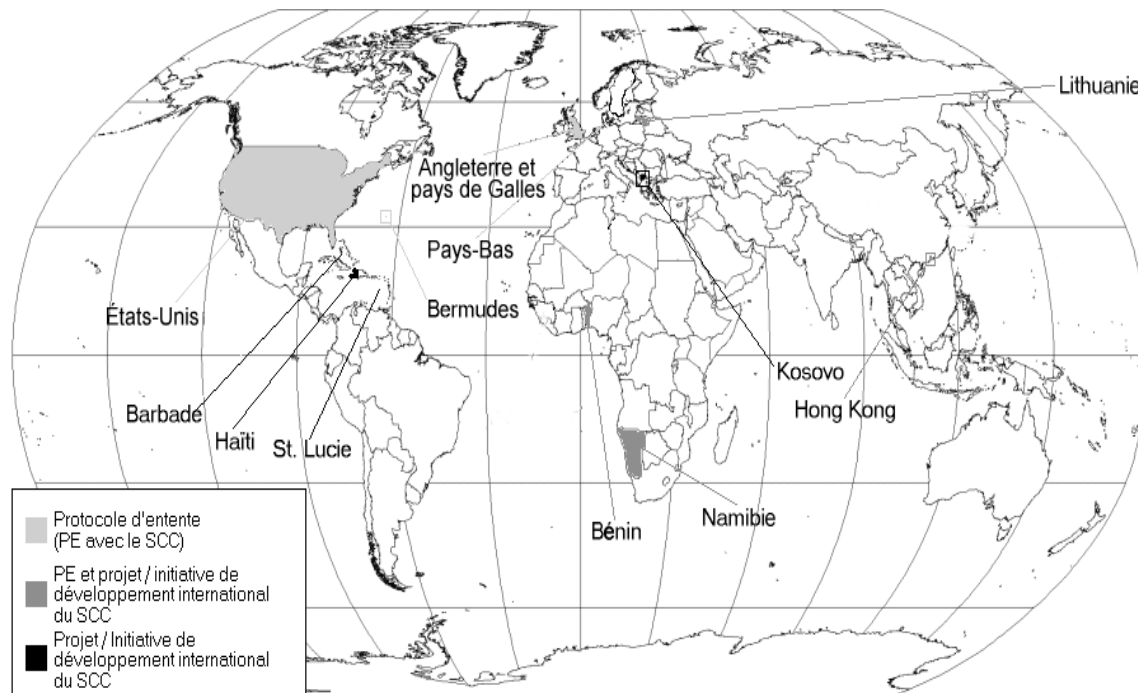
Lancée en 1998, l'Initiative Canada-Nouveau-Brunswick est un exemple de collaboration entre le SCC et une province afin de contribuer à la sécurité publique. En vertu de l'Initiative, des délinquants sexuels de ressort provincial condamnés à une peine d'au moins six mois et d'autres délinquants purgeant plus d'une année sont transférés aux établissements fédéraux situés au Nouveau-Brunswick, où ils peuvent avoir plus facilement accès aux programmes spécialisés. L'Initiative a pour objectif de réduire les taux de récidive par la prestation de programmes spécialisés, tant dans les établissements que dans la collectivité. La province investit les économies qu'elle réalise ainsi dans des programmes communautaires et des projets de prévention du crime destinés aux délinquants de ressort fédéral et provincial.

Depuis le début de l'Initiative, 558 délinquants sous responsabilité provinciale ont été transférés dans des établissements du SCC. Les délinquants sexuels représentent en moyenne 25 % du nombre total de délinquants transférés. Trois évaluations annuelles, dont une évaluation détaillée de l'accord, ont été réalisées jusqu'ici, et les premiers résultats sont prometteurs. Les résultats complets seront connus l'an prochain. On cherche à faire prolonger l'accord d'un an pour disposer de suffisamment de temps pour prendre une décision finale au sujet du renouvellement de l'Initiative à la suite de l'évaluation finale.

Le programme correctionnel international du Service correctionnel du Canada appuie l'objectif de la politique étrangère canadienne qui consiste à contribuer à la paix, à la sécurité et à la stabilité à l'échelle internationale, en faisant la promotion de pratiques améliorées de gestion correctionnelle et des délinquants. Le SCC fournit de l'aide technique, de l'information et de l'expertise aux pays qui en font la demande et qui s'emploient à renforcer le rôle des services correctionnels dans la sécurité publique. En 2001-2002, à la demande des Nations Unies, le SCC a affecté un expert correctionnel qui a rédigé un guide à l'intention du personnel de l'ONU sur les services correctionnels dans les missions de maintien de la paix. Le SCC a également participé à un projet multinational dirigé par l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires qui visait l'élaboration d'un manuel international pour les représentants du secteur correctionnel qui participent à des missions d'édification de la paix.

Les travaux du SCC sur la scène internationale sont financés principalement par des sources extérieures, comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. En fait, les coûts réels pour le SCC représentent moins de 0,1 % de son budget d'opération.

Le Service correctionnel du Canada et ses partenaires dans le monde



Voici certaines des activités de l'année dernière :

Hong Kong : Le SCC a organisé un programme intensif de travail et d'études pour un haut gestionnaire correctionnel de Hong Kong. Dans le cadre d'un échange, un employé du Service doit se rendre à Hong Kong à l'automne de 2002.

Kosovo : Contribution de ressources humaines et assistance en vue de créer le Service correctionnel du Kosovo et d'aider au rétablissement de l'administration du pays.

Namibie : Des formateurs du SCC ont donné le Programme de formation correctionnelle et le Programme d'orientation des agents de libération conditionnelle.

Barbade : Signature d'une lettre d'intention par le Solliciteur général du Canada et le Procureur général de la Barbade le 16 janvier 2002 afin de structurer un programme d'aide technique et de collaboration en vue de participer à la réforme de la justice pénale au pays.

Haïti : Contribution d'expertise technique au projet de réforme carcérale, au moyen de l'affectation d'employés du SCC à Haïti en vertu du Programme des Nations Unies pour le développement.

Lituanie : Le Projet de services correctionnels Canada-Lituanie a permis à la Lituanie d'obtenir des conseils et de l'aide en vue d'établir une mission et un plan stratégique. Le pays a également profité de conseils pour l'élaboration de nouveaux codes criminel et pénal, qui comportaient notamment des dispositions renforcées touchant les jeunes contrevenants et les peines non carcérales, ainsi que de l'aide pour l'établissement d'une structure organisationnelle axée sur



l'obligation de rendre compte au chapitre des programmes pour délinquants en milieu carcéral et dans la collectivité. Enfin, la Lituanie a pu élaborer, par l'entremise d'organisations non gouvernementales, des outils de sensibilisation du public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les questions de développement durable demeurent à l'avant-plan de la gestion des biens du SCC au moment où l'organisme amorce la deuxième phase de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable.

La Stratégie de développement durable du SCC vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, de dioxyde de carbone et de méthane; à diminuer les émissions qui contribuent au smog et aux pluies acides; à prendre des mesures afin de réduire la pollution de l'eau, ainsi qu'à réduire la consommation d'eau et la production de déchets solides. Tous les objectifs fixés dans la Stratégie doivent être atteints d'ici mars 2004. L'an dernier, les responsables ont recueilli des renseignements de base à des fins de surveillance.

« Au nombre de ses efforts de promotion du développement durable à l'échelle de la planète, le gouvernement veillera à ce que le Canada fasse sa part pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, il mettra en œuvre le premier plan d'action national sur le changement climatique, annoncé dernièrement. »

*Discours du Trône de janvier
2001*

Le SCC s'apprête à mettre en place un système de gestion environnementale dans tous ses établissements correctionnels. Il a élaboré des ébauches de documents stratégiques pour examen, établi des plans de formation et prévu un plan de mise en œuvre initiale pour évaluer les aspects et les questions pratiques avant de déployer le système dans l'ensemble du Service. L'information sur le rendement sera recueillie au moyen d'instruments de collecte des données *en temps réel* et de divers essais sur les sources de pollution et techniques de modelage.

Depuis dix ans, le SCC étudie ses propriétés afin de déterminer la portée de la contamination de certains sites. Le SCC a pris des mesures proactives afin de gérer tout problème ainsi relevé. En 2001-2002, le Service a dépensé 900 000 \$ sur des évaluations de sites. En tout, depuis quatre ans, le SCC a consacré 2,4 millions de dollars à des évaluations de sites, aux correctifs et aux mesures de gestion des risques.

Les évaluations ont relevé treize sites contaminés parmi les terrains du SCC. Le SCC finalise actuellement les plans de décontamination de ces sites. La contamination y est contenue, si bien que les sites ne présentent actuellement aucun risque inacceptable. La liste des sites contaminés est disponible à fin de la section.

Dans l'ensemble, le SCC a continué à faire des progrès l'an dernier en vue d'atteindre les objectifs de la Stratégie de développement durable et de relever les nouveaux défis. Il répond à toutes les normes liées aux cadres stratégiques environnementaux du gouvernement fédéral et des provinces, et rien ne laisse supposer qu'un risque inacceptable plane sur la préservation de ses biens.

Sites contaminés

Springhill	Atlantique
Centre fédéral de formation	Pénitencier Kingston
Joyceville	Stony Mountain
Rockwood	Drumheller
Bowden	William Head
Matsqui	Millhaven
Westmorland	



D – TABLEAUX FINANCIERS SPÉCIAUX

Les tableaux suivants présentent le passif éventuel, les fonds renouvelables et les dépenses en immobilisations du SCC, conformément aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Passif éventuel

(En millions de dollars)

Éléments de passif éventuel	1999-2000	2000-01	Passif éventuel actuel 2001-2002
Réclamations pour blessures ou traumatismes psychiques	2	2	2
Autres réclamations	1	1	2
Total des réclamations	3	3	4

Sommaire financier - fonds renouvelable

(En millions de dollars)

CORCAN

	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Prévisions 2001-2002	Dépenses réelles 2001-2002
Recettes	71	78	90	87	92
Dépenses	75	80	89	90	80
Profit ou (perte)	(4)	(2)	1	(3)	12
Articles financés sans recours au fonds :					
• Dépréciation/amortissement	3	3	3	3	2
• Variations du fonds de roulement	(3)	16		(17)	(20)
• Besoins en capital (biens amortissables)	(2)	(1)	(3)	(2)	(2)
Besoins de trésorerie	(5)	16	1	(19)	(8)
Solde des autorisations	8	24	25	5	16

En 2001-2002, l'autorisation de prélèvement de CORCAN a été réduite à 5 millions de dollars.

Projets d'immobilisation par secteur d'activité

(En millions de dollars)

Secteur d'activité	Coût estimatif total	Dépenses des exercices antérieurs	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses autorisées ¹ 2001-2002	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses des exercices ultérieurs
Prise en charge	-	-	-	-	-	-
Garde						
A : Nouveaux projets de logement						
Expansion (360 lits)- CRS du Pacifique (C.-B.)	72	31	17	17	23	18
Autres projets de logement			30,1	20	15,7	
B : Grands projets de préservation des actifs						
Réfection et remplacement à l'établissement de Springhill en Nouvelle-Écosse	30		5	5	0,6	29,4
Réfection et remplacement à l'établissement de Cowansville au Québec	48		1,2	1,2	0	48
Réfection et remplacement à l'établissement de Collins Bay en Ontario	57		5	5	0,2	56,8
Réfection et remplacement au pénitencier de la Saskatchewan	80		3	3	0,1	79,9
Autres grands projets			29,8	17,9	18	
C : Projets régionaux			30	30	39	
D : Apports en capital ³			-	0,5	0,5	
E : Ensembles d'équipement			12	19,8	13,8	
Réinsertion sociale						
A : Ensembles d'équipement	-	-	15	13,9	19,4	-
B : CORCAN	-	-	2,2	2,2	2,2	-
Gestion générale	-	-	-	-	-	-
A : Ensembles d'équipement				0,6	0,5	
Total des dépenses en immobilisations			150,3	136,1	133,0	

1. Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations.
2. En vertu de la décision du Conseil du Trésor rendue le 14 décembre 1995, le SCC jouit d'un pouvoir délégué à l'égard des projets d'une valeur inférieure à 18 millions de dollars. Ainsi, seuls les projets de 18 millions de dollars et plus font l'objet d'une entrée distincte au tableau.
3. Dans les Comptes publics, les apports en capital sont plutôt comptabilisés à titre de paiements de transfert.



Section III : ANNEXES

A. Information financière

Résumé du rendement financier

Dans le budget principal des dépenses pour 2001-2002, le Parlement a accordé 1 372 126 000 \$ au Service correctionnel du Canada. Le budget du SCC comporte les grands postes suivants (y compris CORCAN) :

	M \$	%
Salaires	677	49
Avantages sociaux des employés	132	10
Fonctionnement	412	30
Capital	<u>151</u>	<u>11</u>
	1 372	100

Voici la répartition des ressources par secteur d'activité :

	M \$	%
Prise en charge	171	12
Garde	619	45
Réinsertion sociale	432	32
Gestion générale	<u>150</u>	<u>11</u>
	1 372	100

Au cours de l'exercice, les budgets de fonctionnement et de capital ont été modifiés par suite d'augmentations des salaires obtenues au moyen de négociations collectives entre le Conseil du Trésor et ses nombreux employés syndiqués; de décisions prises par la direction quant au programme d'action sur la réinsertion sociale; et de l'application de la disposition de report du régime du budget de fonctionnement. Par conséquent, le SCC a demandé les modifications suivantes dans son Budget supplémentaire des dépenses :

- L'application de la disposition de report prévue dans le régime du budget de fonctionnement, pour la somme de 32 563 000 \$;
- L'octroi de 87 158 424 \$ pour absorber la bonification des conventions collectives et des avantages sociaux;
- L'octroi de 21 265 000 \$, au titre de l'Intégrité des programmes;
- L'octroi de 12 000 000 \$ du crédit pour éventualités 5 du Conseil du Trésor;
- Le déblocage de fonds additionnels totalisant 25 019 740 \$, y compris un transfert de crédits de 14 200 000 \$ - du Capital au Fonctionnement, pour le renouvellement du SGD, le renforcement de l'emploi et de l'employabilité et d'autres mesures organisationnelles et fonctionnelles.

À la fin de l'exercice, le Service avait dépensé 21,1 millions de dollars moins que prévu au chapitre des salaires et du fonctionnement et 3,8 millions de dollars moins que prévu en capital. Le solde des dépenses autorisées de CORCAN a augmenté pour atteindre 15,7 millions de dollars. Cela correspond à 2,6 % du budget de fonctionnement incluant CORCAN, à 1,5 % excluant CORCAN et à 2,8 % du budget du capital. Il s'agit donc d'un écart de 2,6 % par rapport à tout le programme du SCC.



B. Sommaire des tableaux financiers

Tableau financier 1

Sommaire des crédits approuvés

Dépenses autorisées en 2001-2002

Besoins financiers par autorisation de dépenser (en millions de dollars)

Crédit	2001-2002 Dépenses prévues	2001-2002 Dépenses autorisées ¹	2001-2002 Dépenses réelles			
Service correctionnel						
15	Dépenses de fonctionnement	1 092,4	1 272,6	1 251,7		
20	Dépenses en immobilisations ²	148,1	133,9	130,1		
S	Pensions et autres avantages sociaux	0,2	-	-		
S	Contributions aux régimes d'avantages sociaux	132,0	137,6	137,6		
S	Fonds renouvelable de CORCAN	(0,6)	5,0	(10,7)		
S	Utilisation des produits de la disposition des biens de la Couronne	-	1,0	0,8		
S	Dispenses de remboursements de prêts	-	-	-		
S	Montants adjugés par la cour	-	-	-		
S	Remboursement de recettes de l'année précédente	-	-	-		
Total pour l'organisme				1 372,1	1 550,1	1 509,5

1. Budget principal des dépenses, Budget supplémentaire des dépenses et autres autorisations.
2. Exclut CORCAN et les apports en capital.

Au cours de l'exercice, les budgets de fonctionnement et de capital ont été modifiés par suite d'augmentations des salaires obtenues au moyen de négociations collectives entre le Conseil du Trésor et ses nombreux employés syndiqués; de décisions prises par la direction quant au programme d'action sur la réinsertion sociale; et de l'application de la disposition de report du régime du budget de fonctionnement. Par conséquent, le SCC a obtenu les modifications suivantes dans son Budget supplémentaire des dépenses :

- L'application de la disposition de report prévue dans le régime du budget de fonctionnement, pour la somme de 32 563 000 \$;
- L'octroi de 87 158 424 \$ pour absorber la bonification des conventions collectives et des avantages sociaux;
- L'octroi de 21 265 000 \$, au titre de l'Intégrité des programmes;
- L'octroi de 12 000 000 \$ du crédit pour éventualités 5 du Conseil du Trésor;

- Le débloqué de fonds additionnels totalisant 25 019 740 \$, y compris un transfert de crédits de 14 200 000 \$ - du Capital au Fonctionnement, pour le renouvellement du SGD, le renforcement de l'emploi et de l'employabilité des délinquants et d'autres mesures organisationnelles et fonctionnelles.

Tableau financier 2

Comparaison des dépenses prévues et réelles

Par secteur d'activité

(En millions de dollars)

Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Capital	Contributions et subventions approuvées	Dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles (5)	Dépenses nettes
Prise en charge	1 106	170	1	-	171	-	171
	1 231	192	-	1	193	-	193
	1 239	189	-	1	190	-	190
Garde	6 323	486	133	-	619	-	619
	6 448	543	112	-	655	-	655
	6 427	538	110	-	648	-	648
Réinsertion sociale (*)	4 629	500	17	2	519	87	432
	4 479	569	22	3	594	87	507
	4 499	549	22	3	574	92	482
Gestion générale	2 058	150	-	-	151	-	151
	1 958	193	1	1	195	-	195
	1 949	188	1	1	190	-	190
Totaux	14 116	1 306	151	2	1 460	87	1 373
	14 116	1 497	136	5	1 637	87	1 550
	14 114	1 464	133	5	1 602	92	1 510
Recettes non disponibles (6)							(14)
							(14)
							(14)
Coûts des services fournis par d'autres ministères (4)							74
							74
							74
Coût net du programme							1 433
							1 610
							1 570

(*) La Réinsertion sociale comprend le fonds renouvelable de CORCAN.



Notes

1. Les chiffres *en italiques* correspondent aux dépenses autorisées pour 2001-2002 (Budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations).
2. Les chiffres **en gras** correspondent aux dépenses et aux recettes réelles en 2001-2002.
3. Les dépenses de fonctionnement englobent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et les allocations de ministres.
4. Les coûts des services fournis par d'autres ministères correspondent aux coûts estimatifs des locaux de Travaux publics et services gouvernementaux Canada, du service d'émission de chèques de TPSGC, de la contribution de l'employeur (SCT) aux régimes d'assurances de la fonction publique (outre les versements comptabilisés dans les dépenses de fonctionnement, par exemple, soins médicaux et dentaires) et d'autres services reçus de Développement des ressources humaines et de Justice Canada. Il s'agit d'une approximation, les coûts réels étant inconnus.
5. Anciennement « recettes affectées au crédit ».
6. Anciennement « recettes affectées au Trésor ».

Les recettes disponibles proviennent du fonds renouvelable de CORCAN. Les recettes viennent surtout de la vente des produits fabriqués par les détenus.

Tableau financier 3

Comparaison historique des dépenses prévues et réelles

Par secteur d'activité

(En millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses autorisées 2001-2002	Dépenses réelles 2001-2002
Prise en charge	167	178	171	193	190
Garde	572	562	619	655	648
Réinsertion sociale	470	430	432	507	482
Gestion générale	153	168	151	195	190
Total	1 362	1 338	1 373	1 550	1 510

L'accroissement des dépenses pour tous les secteurs d'activité est attribuable à la bonification des conventions collectives et des avantages sociaux, à l'augmentation des dépenses liées à la construction et à l'achat d'équipement et à l'accroissement des coûts des biens et services à cause de l'inflation.

Explications de l'écart entre les budgets approuvés et les dépenses réelles pour 2001-2002

Pour l'exercice 2001-2002, le Service a dépensé 1 509,5 millions de dollars, soit 137,4 millions de dollars de plus que les dépenses autorisées dans la partie II du Budget, qui étaient de 1 372,1 millions de dollars. Pour analyser le rendement financier du Service, il faut tenir compte aussi des fonds accordés dans le Budget supplémentaire des dépenses. Soit le rapprochement suivant :

	<u>000 \$</u>
Budget principal	1 372 126
Plus :	
Budget supplémentaire A	11 551
Budget supplémentaire B	1 361
Report	32 563
Conventions collectives	81 601
Intégrité des programmes II	21 265
Modification des avantages sociaux	5 557
Renforcement de l'emploi et de l'employabilité	5 000
Recouvrement du crédit 5 du CT	12 000
Dispositions de biens de la Couronne	710
Autres	<u>6 398</u>
	1 550 132
Moins : CORCAN et dispositions de biens de la Couronne disponibles pour exercices ultérieurs	<u>(15 938)</u>
Total disponible au SCC	1 534 194
Moins : réel	<u>(1 509 509)</u>
Écart	24 685

Comme on le voit plus haut, le Service a sous-utilisé les ressources obtenues au moyen du Budget principal et des Budgets supplémentaires des dépenses, ne touchant pas à 24,7 millions de dollars ou à 1,6 % des ressources disponibles.

Cet écart de 24,7 millions est surtout attribuable :

- à des affectations réservées de 14,4 millions de dollars, dont 3,4 millions étaient prévus pour le facteur de conversion; 0,8 million, pour l'Approche correctionnelle judiciaire; 5,1 millions, pour le SGD; 1,9 million pour les comptes d'apprentissage individuel; et 3,2 millions, pour les délinquantes;
- à des retards survenus lors de projets de construction immobilière, à cause notamment d'intempéries, correspondant à 3,8 millions de dollars;
- à des écarts totalisant 6,5 millions de dollars liés aux accords d'échange de services, à des subventions et contributions et à d'autres coûts de fonctionnement.



Tableau financier 4 – sans objet

Tableau de concordance entre l'affectation d'anciennes ressources et de ressources nouvelles

Tableau financier 5

Recettes

Recettes disponibles

Par secteur d'activité
(En millions de dollars)

Secteur d'activité	Recettes réelles 1999-2000	Recettes réelles 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Autorisations ¹ 2001-2002	Recettes réelles 2001-2002
Prise en charge	-	-	-	-	-
Garde	-	-	-	-	-
Réinsertion sociale	73	91	87	87	92
Gestion générale	-	-	-	-	-
Total des recettes disponibles²	73	91	87	87	92

Recettes non disponibles

Par secteur d'activité
(En millions de dollars)

Secteur d'activité	Recettes réelles 1999-2000	Recettes réelles 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Autorisations ¹ 2001-2002	Recettes réelles 2001-2002
Prise en charge	10	10	9	9	9
Garde	2	4	3	3	3
Réinsertion sociale	-	-	-	-	1
Gestion générale	2	3	2	2	1
Total des recettes non disponibles³	14	17	14	14	14
Total des recettes	87	108	101	101	106

Notes

1. Budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations.
2. Recettes tirées du fonds renouvelable de CORCAN, provenant principalement de la vente des produits fabriqués par les détenus.
3. Recettes tirées surtout des ventes des cantines des délinquants, des frais d'utilisation, par exemple pour les services contractuels d'entretien de délinquants, du logement et repas de délinquants et d'autres revenus, tels que des amendes et des services téléphoniques.

Tableau financier 6 – sans objet**Paiements législatifs****Tableau financier 7****Paiements de transfert**

Par secteur d'activité
(En millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses réelles 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses autorisées ¹ 2001-2002	Dépenses réelles 2001-2002
SUBVENTIONS					
Prise en charge	-	-	-	-	-
Garde	-	-	-	-	-
Réinsertion sociale	-	-	-	-	-
Gestion générale	-	-	-	-	-
Total des subventions	-	-	-	-	-
CONTRIBUTIONS					
Prise en charge	-	-	-	1	1
Garde	-	2	-	-	-
Réinsertion sociale	3	3	2	3	3
Gestion générale	1	1	-	1	1
Total des contributions	4	6	2	5	5
Total des paiements de transfert	4	6	2	5	5

1. Budgets principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations.

Le SCC effectue des contributions pour les services offerts aux libérés conditionnels, aux détenus et à des groupes de détenus, pour la sensibilisation et la participation de la collectivité aux services correctionnels et pour d'autres services connexes. Le SCC donne également des contributions à des collectivités autochtones pour l'exécution de programmes et de services correctionnels destinés aux Autochtones.

Tableau financier 8 – sans objet**Besoins en ressources par organisme et secteur d'activité**



Tableau financier – sans objet

Résumé de l'état des grands projets d'immobilisation

Tableau financier – sans objet

Prêts, placements et avances

C. RENSEIGNEMENTS DIVERS

Vérifications internes 2001-2002

- Évaluation initiale du délinquant
- Rapport de vérification des dépôts d'armes
- Subventions et contributions
- Vérification de l'unité spéciale de détention
- Auto-vérification de la fréquence de détention
- Examen de l'accès des détenus aux programmes et services religieux et spirituels
- Rapport de vérification sur le processus des plaintes et griefs des délinquants
- Paiements et rentrées à la fin de l'exercice
- Vérification approfondie des pratiques contractuelles du SCC relatives aux préavis d'adjudication de contrat et aux comités d'examen des marchés (Octobre 2002)

Examens 2001-2002

- Examen des unités de soutien intensif Phase 1 (Octobre 2001)
- Premier examen annuel de la Stratégie de gestion de la population carcérale de Millhaven (Avril 2001)
- Rapport de l'évaluation exhaustive de l'initiative Canada-Nouveau-Brunswick (Mars 2002)

Programme et unités opérationnelles accrédités en 2001-2002

Programmes accrédités:

- Le Programme Clinique de La Macaza
- Violence interdite sur autrui
- Programme de traitement intensif de la toxicomanie

Unités opérationnelles accrédités:

- Bureau sectoriel de Vancouver
- Bureau de district est/ ouest du Nouveau-Brunswick
- Bureau de district est/ouest du Québec
- District de la Saskatchewan
- Établissement Drummond
- Bureau de district de la Nouvelle-Écosse

Publications de recherche 2001-2002

FORUM – Recherche sur l'actualité correctionnelle

- Vol. 14, No. 1 Contributions universitaires
Vol. 13, No. 3 Accent sur l'alcool et les drogues
Vol. 13, No. 2 Édition spéciale - Résumés des rapports de recherche - R-56, 1997 à R-95, 2000



Rapports de recherche

- R-122 Examiner le profil des délinquants sexuels autochtones: Mettre en contraste les délinquants sexuels autochtones et non autochtones pour déterminer les caractéristiques singulières des clients et les implications possibles pour les stratégies d'évaluation et de traitement
- R-121 Étude sur l'appartenance à un gang et sur les jeunes au sein de la population autochtones sous responsabilité fédérale
- R-120 Programme de traitement de la toxicomanie: Structure proposée '
- R-119 Le traitement d'entretien à la méthadone en milieu carcéral: Incidence sur l'issue de la mise en liberté et le comportement en établissement
- R-113 Les conséquences du démembrement de la famille sur les détenus autochtones et non autochtones
- R-112 Points tournants: Étude des facteurs associés à la réinsertion sociale réussie des délinquants autochtones
- R-111 Évaluation des besoins dans la collectivité des délinquants Métis du Manitoba
- R-110 Les possibilités d'une remise en liberté des détenus autochtones sous responsabilité fédérale: Un projet de recherche
- R-109 Pertinence d'une adaptation culturelle de l'Échelle de réévaluation du potentiel de réinsertion sociale (ERPRS) pour les Autochtones
- R-108 Résultats d'une évaluation du programme de dressage de chiens Pawsitive Directions offert à l'établissement Nova pour femmes
- R-103 Échelles d'orientation professionnel des agents de correction
- R-102 Profil des recrues poste d'agent de correction
- R-101 La prévision du stress professionnel chez les agents de correction: Une méta-analyse

Résumé de recherche

- B-27 Délinquants condamnés pour un homicide, une infraction sexuelle, un vol qualifié ou une infraction liée à la drogue dans le système correctionnel fédéral: Revue de fin d'année 2001

Rapports spéciaux

- SR-4C Le retour en toute sécurité des délinquants dans la communauté: Aperçu statistiques 2002
Compendium 2000 des programmes correctionnels efficaces

Établissements du SCC par région et niveau de sécurité

<p>Région de l'Atlantique</p> <p>Établissement de l'Atlantique (maximale)</p> <p>Pénitencier de Dorchester (moyenne)</p> <p>Établissement Nova pour femmes (multisécuritaire)</p> <p>Établissement de Springhill (moyenne)</p> <p>Établissement Westmorland (minimale)</p> <p>CCC Paratown (minimale)</p> <p>CCC Terre-Neuve (minimale)</p> <p>CCC Carlton CCC (minimale)</p> <p>Annexe du CCC Carlton (minimale)</p> <p>Région du Pacifique</p> <p>Pavillon de ressourcement Kwikwèxwelhp (minimale)</p> <p>Établissement Matsqui (moyenne)</p> <p>Centre régional de santé (multisécuritaire)</p> <p>Établissement Ferndale (minimale)</p> <p>Établissement de Mission (moyenne)</p> <p>Établissement William Head (moyenne)</p> <p>Établissement Kent (maximale)</p> <p>Établissement Mountain (moyenne)</p> <p>CCC Sumas (minimale)</p> <p>Région de l'Ontario</p> <p>Établissement de Bath (moyenne)</p> <p>Établissement Grand Valley pour femmes (multisécuritaire)</p> <p>Pénitencier de Kingston (maximale)</p> <p>Établissement Beaver Creek (minimale)</p> <p>Établissement Frontenac (minimale)</p> <p>Établissement Millhaven (maximale)</p> <p>Établissement Collins Bay (moyenne)</p> <p>Établissement Joyceville (moyenne)</p> <p>Établissement Pittsburgh (minimale)</p> <p>Centre régional de traitement (multisécuritaire)</p> <p>Établissement Warkworth (moyenne)</p> <p>Maison Isabel McNeill (moyenne)</p> <p>Établissement Fenbrook (minimale)</p> <p>CCC Portsmouth (minimale)</p> <p>CCC Keele (minimale)</p> <p>CCC Hamilton (minimale)</p>	<p>Région du Québec</p> <p>Établissement Archambault (moyenne)</p> <p>Établissement Drummond (moyenne)</p> <p>Établissement de La Macaza (moyenne)</p> <p>Établissement de Cowansville (moyenne)</p> <p>Centre fédéral de formation (minimale)</p> <p>Établissement Leclerc (moyenne)</p> <p>Établissement de Donnacona (maximale)</p> <p>Établissement Joliette (multisécuritaire)</p> <p>Établissement Montée Saint-François (minimale)</p> <p>Établissement de Port-Cartier (maximale)</p> <p>Centre régional de réception (maximale)</p> <p>Établissement de Sainte-Anne-des-Plaines (minimale)</p> <p>CCC Laferrière (minimale)</p> <p>CCC Marcel Caron (minimale)</p> <p>CCC Hochelaga (minimale)</p> <p>CCC Martineau (minimale)</p> <p>CCC Sherbrooke (minimale)</p> <p>CCC Ogilvy (minimale)</p> <p>Région des Prairies</p> <p>Établissement Bowden (moyenne)</p> <p>Annexe de l'établissement Bowden (minimale)</p> <p>Établissement Rockwood (minimale)</p> <p>Établissement Stony Mountain (moyenne)</p> <p>Établissement Drumheller (moyenne)</p> <p>Annexe de l'établissement Drumheller (minimale)</p> <p>Centre psychiatrique régional (multisécuritaire)</p> <p>Établissement d'Edmonton pour femmes (multisécuritaire)</p> <p>Établissement d'Edmonton (maximale)</p> <p>Établissement Riverbend (minimale)</p> <p>Établissement de Grande Cache (minimale)</p> <p>Pénitencier de la Saskatchewan (multisécuritaire)</p> <p>Pavillon de ressourcement Okimaw Ohci (multisécuritaire)</p> <p>Pê Sâkâstêw (minimale)</p> <p>Centre Grierson (minimale)</p> <p>CCC Pê Sâkâstêw (minimale)</p> <p>CCC Oskana (minimale)</p> <p>CCC Osborne CCC (minimale)</p>
---	---



LEXIQUE

Autochtone

Amérindien, Inuit ou Métis.

Classement des détenus selon le niveau de sécurité

Chaque délinquant se voit attribuer une cote de sécurité au cours du processus d'évaluation initiale effectué à l'admission. À cette fin, on utilise principalement l'Échelle de classement par niveau de sécurité. Le classement est ensuite réexaminé aux moments clés de la peine à l'aide de l'Échelle de réévaluation du niveau de sécurité. Il s'agit là d'un instrument fondé sur la recherche qui a été conçu en vue d'aider les agents chargés de cas à déterminer le niveau de sécurité le plus approprié (sécurité minimale, moyenne ou maximale) aux moments clés de la peine purgée par le délinquant.

Collectivité autochtone

Une nation autochtone, un conseil tribal ou une bande, ainsi qu'une collectivité, une organisation ou un autre groupe dont la majorité des dirigeants sont autochtones.

CORCAN

Organisme de service spécial dont l'effectif est composé de délinquants sous responsabilité fédérale, qui ont ainsi l'occasion d'apprendre les compétences et les pratiques professionnelles nécessaires pour concurrencer sur le marché du travail.

Date d'expiration du mandat

Date à laquelle la peine imposée par le tribunal prend fin.

Détecteur ionique

Le détecteur à ions est un appareil électronique qui détecte les quantités résiduelles de certaines drogues sur les vêtements ou objets personnels tels que l'argent ou les cartes de crédit.

Détenu (délinquant)

Selon les définitions contenues dans la LSCMLC, un détenu est une personne qui, selon le cas :

- a) se trouve dans un pénitencier par suite d'une condamnation, d'un ordre d'incarcération, d'un transfèrement ou encore d'une condition imposée par la Commission nationale des libérations conditionnelles dans le cadre de la semi-liberté ou de la libération d'office;
- b) après avoir été condamnée ou transférée au pénitencier, en est provisoirement absente soit parce qu'elle bénéficie d'une permission de sortir ou d'un placement à l'extérieur en vertu de la présente loi, soit pour d'autres raisons — à l'exception de la libération conditionnelle ou d'office — mais sous la supervision d'un agent ou d'une personne autorisée par le Service.

Établissements

Centres correctionnels communautaires (CCC)

Les centres correctionnels communautaires (CCC) hébergent principalement des détenus en semi-liberté et sont désignés établissements à sécurité minimale. Le directeur, les agents de libération conditionnelle et le personnel de soutien y travaillent en équipe, souvent en coopération avec des partenaires communautaires, à surveiller les délinquants et à leur offrir des programmes les préparant ainsi à la libération conditionnelle totale.

Établissements à sécurité minimale

Les établissements à sécurité minimale sont destinés aux délinquants présentant un risque limité pour la sécurité du public. Le périmètre d'un tel établissement est défini, mais il n'est pas directement contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus à l'intérieur de l'établissement sont soumis à une surveillance minimale.

Établissements à sécurité moyenne

Les établissements à sécurité moyenne accueillent les délinquants qui présentent un risque pour la sécurité du public. Le périmètre de ces établissements est bien défini, protégé et contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus sont soumis à des règles et à une surveillance générale.

Établissements à sécurité maximale

Les établissements à sécurité maximale abritent les délinquants qui présentent un risque grave pour le personnel, pour les autres détenus et pour la collectivité. Le périmètre d'un tel établissement est bien défini, très sûr et hautement contrôlé. Les déplacements et les possibilités d'association des détenus sont soumis à des règles rigoureuses et à une surveillance directe.

Établissements à niveaux de sécurité multiples

Établissement qui abrite des délinquants de cotes de sécurité différentes dans des zones de sécurité distinctes.

Établissement résidentiel communautaire

Installations où des délinquants sous responsabilité fédérale sont hébergés dans la collectivité en vertu d'un accord conclu avec un organisme externe.

Libération d'office (LO)

Suivant la Loi, la plupart des délinquants purgeant une peine d'emprisonnement d'une durée déterminée à qui la libération conditionnelle n'a pas été accordée, ou dont la libération a été révoquée, doivent être libérés d'office après avoir purgé les deux tiers de leur peine. Même si la décision d'accorder la libération d'office ne revient pas à la CNLC, celle-ci peut assortir cette libération de certaines conditions visant à protéger la société et à aider le délinquant à s'adapter au monde extérieur en se comportant en citoyen respectueux des lois. En cas d'inobservation de ces conditions, le Service correctionnel du Canada (SCC) peut suspendre la libération d'office et la CNLC peut la révoquer. Le délinquant doit alors retourner à un établissement correctionnel. Si elle a des motifs raisonnables de croire que le délinquant commettra, s'il est mis en liberté avant l'expiration légale de sa peine, une infraction causant un dommage grave à une autre personne ou une infraction grave en matière de drogue, la CNLC peut, sur renvoi du dossier par le SCC, soit accorder au délinquant une libération d'office à octroi unique, soit lui imposer des conditions d'hébergement rigoureuses, soit ordonner son maintien en incarcération jusqu'à la fin de la peine. Les détenus qui purgent une peine d'emprisonnement à perpétuité ou d'une durée indéterminée ne sont pas admissibles à la libération d'office.

Méthadone

La méthadone est un produit synthétique toxicomanogène et à effet prolongé, qui bloque les effets euphorisants de l'héroïne. Elle est administrée par voie orale et, au Canada, on la trouve uniquement sous la forme d'une poudre qui est mélangée d'habitude avec du jus. Selon de nombreuses études scientifiques, la méthadone réduit les effets négatifs liés à la dépendance à l'héroïne sur le plan physique, psychologique, social et criminel. Elle ne peut être prescrite que par



un médecin qualifié. Il y a au Canada plus de 800 médecins habilités à administrer la méthadone, y compris un certain nombre de médecins qui travaillent à contrat au Service correctionnel du Canada.

Mise en liberté à la date de l'expiration de la peine

La mise en liberté à l'expiration de la peine n'est pas une mise en liberté sous condition mais une libération totale à laquelle le délinquant a droit après avoir purgé toute sa peine. Elle intervient dans le cas des délinquants qui étaient considérés comme trop dangereux pour retourner dans la collectivité en vertu d'une libération d'office. En outre, certains délinquants admissibles à la mise en liberté sous condition choisissent de rester en établissement jusqu'à la fin de leur peine.

Mise en liberté sous condition

La mise en liberté sous condition aide les délinquants à réintégrer la société de façon graduelle en leur permettant de finir de purger leur peine sous surveillance dans la collectivité. La *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)* institue quatre catégories de mise en liberté sous condition dont peuvent bénéficier les délinquants sous responsabilité fédérale : la permission de sortir, le placement à l'extérieur, la semi-liberté et la libération conditionnelle totale.

Permissions de sortir (PS)

Une permission de sortir peut être accordée au délinquant pour des raisons médicales, administratives, en vue d'un service à la collectivité ou du perfectionnement personnel lié à sa réadaptation, ou pour lui permettre d'établir ou d'entretenir des rapports familiaux, lorsqu'on considère qu'il ne présentera pas un risque inacceptable pour la société.

Une permission de sortir avec escorte (PSAE) peut être accordée à n'importe quel moment de la durée de la peine.

Une permission de sortir sans escorte (PSSE) peut être accordée à un délinquant qui a purgé un sixième de sa peine ou, si cette période est supérieure, six mois.

Les permissions de sortir sont accordées par le directeur d'établissement ou par la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC), selon la catégorie de mise en liberté, la peine imposée au délinquant et la cote de sécurité attribuée à celui-ci. Les délinquants qui font partie de la catégorie dite « à sécurité maximale » ne sont pas admissibles aux PSSE.

Placement à l'extérieur (PE)

Un placement à l'extérieur permet à un délinquant, dit « à sécurité minimale » ou « moyenne » et ne présentant pas un risque inacceptable pour la société, de travailler, moyennant rémunération ou à titre bénévole, dans la collectivité, sous surveillance. En plus de permettre au délinquant d'acquérir une expérience pratique de travail et d'offrir une aide à la collectivité, un placement à l'extérieur contribue à la sécurité du public en favorisant la réinsertion sociale des délinquants et en réduisant le risque de récidive.

Semi-liberté (SL)

La semi-liberté permet au délinquant de participer à des activités dans la collectivité afin de se préparer à la libération conditionnelle totale ou à la libération d'office. En général, un délinquant devient admissible à la semi-liberté six mois avant la date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale.

Une nouvelle procédure de mise en semi-liberté a été mise en place par l'adoption du projet de loi C-55, entré en vigueur le 3 juillet 1997. Cette « procédure d'examen expéditif » n'est applicable qu'aux détenus qui en sont à leur première peine d'emprisonnement dans un pénitencier et qui ont été condamnés pour une infraction sans violence. Les cas de ces délinquants sont examinés en vue de la mise en semi-liberté après qu'ils ont purgé un sixième de leur peine.

Les délinquants purgeant une peine pour un meurtre au premier ou au deuxième degré deviennent admissibles à la semi-liberté trois ans avant leur date d'admissibilité à la libération conditionnelle totale. D'habitude, le délinquant en semi-liberté doit retourner chaque soir à un établissement carcéral ou à un foyer de transition.

Libération conditionnelle totale (LCT)

Les détenus sont normalement admissibles à la libération conditionnelle totale, accordée par la CNLC, après avoir purgé un tiers de leur peine jusqu'à concurrence de sept ans. En vertu de la *LSCMLC*, le juge peut, au moment de la détermination de la peine, prolonger la période d'emprisonnement pour les délinquants violents ou les auteurs d'infractions graves en matière de drogue en précisant qu'ils ne seront pas admissibles à la libération conditionnelle totale avant d'avoir purgé la moitié de leur peine.

Les délinquants condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité pour un meurtre au premier degré ou pour haute trahison ne sont pas admissibles à la LCT avant d'avoir purgé 25 ans dans un pénitencier. Les délinquants condamnés à perpétuité pour un meurtre au deuxième degré peuvent faire une demande de libération conditionnelle après avoir purgé de 10 à 25 ans de leur peine, selon la décision du tribunal. Toutefois, lorsque la personne reconnue coupable d'un meurtre n'est pas admissible à la libération conditionnelle totale avant au moins 15 ans, elle peut, après avoir purgé 15 ans de sa peine, demander à une cour supérieure et à un jury de procéder à une révision judiciaire afin de réduire éventuellement le délai d'inadmissibilité. Les condamnés à perpétuité qui se voient accorder la libération conditionnelle gardent le statut de libérés conditionnels pour le reste de leur vie.

Opiacés

Substances contenant de l'opium ou dérivées de l'opium, utilisées comme stupéfiants sédatifs pour alléger la douleur ou faciliter le sommeil (p. ex., codéine et morphine).

Pavillon de ressourcement

Les pavillons de ressourcement, établissements spécialisés pour les délinquants autochtones requérant un faible niveau de sécurité, ouvrirent leurs portes en 1996. L'éthique, les valeurs ainsi que les principes autochtones sont les principes de base des pavillons, tout en respectant le mandat légal et la mission du SCC. La planification se fait en étroite partenariat avec les communautés autochtones. La majorité du personnel, y compris les directeurs, sont autochtones. Un conseil composé de membres de la collectivité surveille de près les activités du pavillon et fournisse des conseils en vue de développement futur.



Peine

La peine désigne une période déterminée d'emprisonnement. Ce terme inclut la peine infligée par un tribunal d'un pays étranger à un délinquant canadien qui a été transféré au Canada conformément à la *Loi sur le transfèrement des délinquants*.

Programmes correctionnels

Les programmes correctionnels sont conçus afin d'améliorer le niveau des connaissances et des compétences chez les délinquants, et d'accroître ainsi leurs chances de réussir la réinsertion sociale après la mise en liberté.

Révocation

Si un libéré conditionnel ne respecte pas les conditions de sa mise en liberté ou qu'il est reconnu coupable d'une infraction criminelle, sa liberté sous condition (semi-liberté, liberté conditionnelle totale) est suspendue, puis le délinquant est réincarcéré. La Commission nationale des libérations conditionnelles tient ensuite une audience formelle où elle examine le cas en vue de décider s'il faut révoquer la liberté sous condition et maintenir le délinquant en incarcération. Sinon, la mise en liberté sous condition est rétablie.

Service

Le Service correctionnel du Canada (SCC).

Services correctionnels

Les services correctionnels comprennent tous les services et programmes destinés aux délinquants, y compris la prise en charge et la garde de ceux-ci.

Soins de santé

Les soins de santé incluent les soins médicaux, les soins dentaires et les soins de santé mentale dispensés par des professionnels de la santé agréés.

Système de gestion des délinquants (SGD)

Principale base de données informatisées utilisées par le Service pour conserver les renseignements relatifs aux délinquants.

THC (Tétrahydrocannabinol)

Le principe actif du cannabis (marijuana).

Venez nous voir sur le Web.

www.csc-scc.gc.ca